

# ÉTUDES

## **L'économie sociale et solidaire (ESS), une chance pour les territoires fragiles**

**Volume 3 : renforcer le lien social dans  
les territoires fragiles avec les  
entreprises de l'ESS**

## Remerciements

Les auteurs de cette étude thématique remercient Jamila Jaaïdane, qui a piloté la publication au sein de la collection « Agir » du rapport portant sur les leviers dont disposent les décideurs publics locaux pour assurer la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles. Ils adressent également leurs remerciements aux membres du comité de pilotage et aux équipes des entreprises de l'ESS ayant fait l'objet des monographies (ci-après présentées) et à leurs partenaires, ainsi qu'à l'ensemble des intervenants et participants au webinaire du 19 novembre 2020 intitulé « l'ESS pour renforcer le lien social dans les territoires fragiles ».



La reproduction de cette publication est soumise à autorisation de l'ANCT  
contact : [info@anct.gouv.fr](mailto:info@anct.gouv.fr)

**Directeur de publication** : Yves Le Breton (ANCT)

**Auteurs** : Mathilde Thonon, Sébastien Lévrier (Les Petites Rivières) ; Julien Bottriaux, Aubin Tantot (Les Beaux Jours), Céline Coubard (Intersticiel)

**Contact presse** : Kathleen André (Equancy), [kathleen.andre@equancy.com](mailto:kathleen.andre@equancy.com)

– Février 2021

# Sommaire

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                             | 4  |
| Présentation de l'étude.....                                                                   | 4  |
| « L'ESS, une chance pour les territoires fragiles » .....                                      | 4  |
| Un comité de pilotage multi-partenarial réuni régulièrement .....                              | 5  |
| Trois agences expertes de l'ESS .....                                                          | 5  |
| Entreprises de l'ESS, territoires fragiles, pérennisation... de quoi parle-t-on ?.....         | 5  |
| Les territoires fragiles, un cumul de vulnérabilités .....                                     | 5  |
| L'ESS, un « mode d'entreprendre » au sens de la loi Hamon de 2014 .....                        | 6  |
| La pérennisation des organisations .....                                                       | 7  |
| Les activités d'utilité sociale des entreprises de l'ESS explorées dans les monographies ..... | 8  |
| Cafés associatifs .....                                                                        | 12 |
| Cohabitation intergénérationnelle solidaire .....                                              | 30 |
| Habitat inclusif.....                                                                          | 41 |
| Monographies .....                                                                             | 10 |
| Le café Pluche .....                                                                           | 16 |
| SOS Gramounes Isolés.....                                                                      | 33 |
| Habit'Âge .....                                                                                | 44 |
| Compte-rendu du webinar.....                                                                   | 55 |

# Introduction



## Présentation de l'étude

### « L'ESS, une chance pour les territoires fragiles »

Une étude sur les leviers dont disposent les décideurs publics locaux pour assurer la pérennisation des entreprises de l'ESS a été réalisée par l'ANCT en 2019-2020. L'objectif de cette dernière est de sensibiliser les élus et agents des collectivités locales situées dans des territoires fragiles aux outils possiblement mobilisables pour consolider, au niveau local, les activités des associations et des coopératives.

Le rapport a été construit selon la méthodologie suivante :

- un décryptage des conditions de pérennité des entreprises de l'ESS ;
- une analyse documentaire portant sur la cartographie des besoins sociaux et environnementaux auxquels répondent les entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles ;
- la réalisation de 16 monographies portant sur des associations et coopératives engagées en matière de consommation et de production responsables, d'attractivité, de **lien social** et d'inclusion. Ces 4 thématiques font l'objet de 4 publications dans la collection « Études » de l'ANCT ;
- l'animation de 4 webinaires pendant le Mois de l'ESS, en novembre 2020, pour enrichir les enseignements des monographies et partager les bonnes pratiques territoriales ;
- la rédaction d'un rapport final intitulé « les entreprises de l'ESS, une chance pour les territoires fragiles : quels leviers de pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles ? » publié dans la collection « Agir » de l'Agence et téléchargeable sur son site.

**Le présent volume présente les 3 monographies portant sur le thème « renforcer le lien social dans les territoires fragiles avec l'ESS ». Trois autres volumes sont disponibles :**

- volume 1 : accélérer la consommation et la production responsables dans les territoires fragiles avec les entreprises de l'ESS ;
- volume 2: développer l'attractivité des territoires fragiles avec les entreprises de l'ESS ;
- volume 4 : favoriser l'inclusion des personnes vulnérables dans les territoires fragiles avec les entreprises de l'ESS.

## Un comité de pilotage multi-partenarial réuni régulièrement

Piloté par **Jamila Jaaïdane (ANCT)**, le comité de pilotage multi-partenarial de l'étude a rassemblé les chargés de mission des différents programmes et dispositifs d'intervention de l'ANCT : [ruralités](#), [montagne](#), [politique de la ville](#), [numérique](#), [Action Cœur de Ville](#), [Petites Villes de Demain](#), [Territoires d'industrie](#), [Nouveaux lieux, nouveaux liens](#). Ont également participé des partenaires institutionnels ([Direction générale des outre-mer](#), [la Banque des Territoires](#), [Anru](#)), des réseaux nationaux représentatifs de l'ESS ([Avisé](#), [RTES](#), [France Active](#)), des accompagnateurs locaux de structures de l'ESS ([Aliso](#), [Ronaldia](#), [Projets-19](#)), et d'autres acteurs clés de l'ESS dans les territoires fragiles ([Fondation RTE](#), [Villages Vivants](#), [Familles Rurales](#), [CRESS Auvergne-Rhône-Alpes](#)).

## Trois agences expertes de l'ESS

L'animation des comités de pilotage, la rédaction des monographies et l'élaboration de cette publication ont été confiées à trois agences spécialisées :

- [Les Petites Rivières](#), agence de conseil en innovation sociale. Agréée ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale), elle accélère les innovations sociales portées par les acteurs publics, les entreprises classiques et celles de l'ESS. Elle a coordonné les travaux pour l'ANCT ;
- [Les Beaux Jours](#), agence créée par un designer de services et un expert de l'ESS. Elle accompagne les organisations dans la conception et la mise en œuvre d'innovations sociales et territoriales ;
- [Intersticiel](#), agence qui accompagne les transformations écologiques et sociales en lien avec les acteurs en transition : acteurs de l'ESS, entreprises attachées à leur raison d'être, acteurs publics qui réinventent leurs actions.

## Entreprises de l'ESS, territoires fragiles, pérennisation... de quoi parle-t-on ?

### Les territoires fragiles, un cumul de vulnérabilités

Paupérisation, vieillissement de la population, faibles niveaux de qualification, baisses démographiques, etc. : de nombreux indices de fragilité peuvent être pris en compte pour définir un territoire dit « fragile ». Dans le cadre d'une étude portant sur les villes moyennes, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) avait, en mars 2018, croisé trois critères cumulatifs pour définir les 30 villes les plus fragiles :

- la dynamique démographique, via le taux de croissance annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 ;
- la dynamique économique, via le taux de croissance annuel moyen de l'emploi entre 2008 et 2013 ;
- la fragilité sociale, via le taux de pauvreté en 2013.

Afin de faciliter la compréhension de la notion de fragilités, la présente étude se concentre sur des territoires fragiles faisant l'objet d'un zonage d'aménagement du territoire reconnaissant de fait leurs vulnérabilités socio-économiques, à savoir les zones de revitalisation rurales (ZRR) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les ZRR visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. Ces zones comprennent à l'échelle nationale les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI)<sup>1</sup>. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques<sup>2</sup>. Les critères définissant leur fragilité sont :

- pour les QPV, le critère unique de la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014) ;
- pour les ZRR, un double critère : la densité de population, qui doit être inférieure ou égale à 63 habitants/km<sup>2</sup> et un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à 19 111 €. Les ZRR ont récemment été prolongées par la loi de finances jusqu'à fin 2022.<sup>3</sup>

Les territoires fragiles concernent aussi ceux qui font l'objet de programmes animés par l'ANCT : [Action Cœur de Ville](#), [Petites Villes de Demain](#), [Territoires d'industrie](#), [Montagne](#). Plusieurs entreprises de l'ESS investiguées s'inscrivent ainsi dans ces périmètres d'action prioritaire. Certaines monographies portent également sur les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

## L'ESS, un « mode d'entreprendre » au sens de la loi Hamon de 2014

L'article 1<sup>er</sup> de la [loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS, dite Loi Hamon](#) définit l'ESS de la manière suivante : il s'agit d'« un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé » qui remplissent trois conditions cumulatives :

- un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices ;
- une gouvernance démocratique définie et organisée par les statuts ;
- une gestion durable des bénéfices et la constitution de réserves obligatoires impartageables qui ne peuvent pas être distribuées.

Nous entendons, dans la suite de cette étude, les entreprises de l'ESS comme les associations, coopératives, mutuelles, fondations et sociétés commerciales d'utilité sociale telles que définies dans la loi. Celles qui sont étudiées sont en majorité des associations. Deux d'entre elles sont des coopératives : l'une est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), l'autre fonctionne sur le modèle très spécifique des sociétés anonymes à participation ouvrière (SAPO).

---

<sup>1</sup> D'après le site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, cf. <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/zones-de-revitalisation-rurale>

<sup>2</sup> D'après le site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, cf. <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville>

<sup>3</sup> Voir notamment le dossier de presse du 14 novembre 2020 issu du 2<sup>e</sup> Comité interministériel aux ruralités.

## La pérennisation des organisations

Tout comme les territoires fragiles, la pérennisation des entreprises de l'ESS, qui fait l'objet du rapport publié dans la collection « Agir » de l'ANCT, se définit de différentes manières. « Il existe non pas une, mais des pérennités » indique ainsi dans ses travaux la chercheuse Sophie Mignon. Il est proposé de retenir, dans le cadre de cette étude, l'approche de la « pérennité organisationnelle », qui consiste à « faire vivre dans la durée un projet, c'est-à-dire soit des activités/produits/marques, soit plus globalement des organisations dans lesquelles s'insèrent les hommes détenteurs des savoirs tacites auxquels ces activités s'adossent ». Dans ce cadre, la pérennisation consiste en « la capacité pour une entreprise d'initier ou de faire face au cours de son histoire à des bouleversements externes ou internes tout en préservant l'essentiel de son identité ».

En ce qui concerne la présente étude, les entreprises de l'ESS ont toutes au moins trois ans d'existence, et ont été amenées à engager des réflexions quant à leur consolidation ou leur changement d'échelle, défini par l'Avisé comme « le processus par lequel la structure cherche à préserver ou à maximiser son impact social, en renforçant son organisation ou en s'appuyant sur son écosystème ». A partir de ces éléments, une grille de critérisation de la pérennité économique des entreprises de l'ESS a été définie grâce à une analyse documentaire croisée aux interviews menées avec les dirigeants des associations et des coopératives interrogés. Cette grille est présentée dans le rapport final et déclinée à travers les monographies.

# Les activités d'utilité sociale des entreprises de l'ESS explorées dans les monographies

Dans les monographies qui suivent, l'ANCT a exploré, en lien avec le comité de pilotage de l'étude, la thématique du lien social dans les territoires fragiles sous le prisme de 3 activités d'utilité sociale, pour lesquelles une entreprise de l'ESS a ensuite fait l'objet d'une monographie.



## Cafés associatifs

Lieu de rencontres, de convivialité, d'échanges et de débats, un café associatif est un projet porté par des bénévoles qui s'unissent autour d'une volonté commune. Pour œuvrer concrètement en faveur du renforcement du lien social, les cafés associatifs développent une programmation d'activités et d'événements diversifiés et ouverts à tous : spectacles, ateliers belote, ateliers de réparation, concerts, etc. Ainsi, les cafés associatifs ne sont pas des débits de boissons, mais bien des lieux hybrides et sans but lucratif. Ils mettent aussi en place des mécanismes et règles solidaires : pratique du prix libre, événements gratuits, etc. Enfin, par leur dimension collective, ils fonctionnent selon des modèles de gouvernance démocratique.

*>> voir la monographie sur le café Pluche (Dordogne)*



## Cohabitation intergénérationnelle solidaire

La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet la mise en relation d'un jeune en recherche de logement temporaire et d'un senior disposant d'une chambre non-occupée. Si le dispositif existe depuis une quinzaine d'années, la création d'un cadre juridique dédié via la loi du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi Elan) a permis d'accroître sa notoriété. Désormais, de plus en plus d'acteurs s'emparent du dispositif pour proposer des solutions d'habitat socialement innovantes dans les territoires. La cohabitation intergénérationnelle permet notamment de renforcer le lien social, de lutter contre l'isolement et la solitude de certaines personnes âgées, facteur aggravant de la perte d'autonomie, et de contribuer à leur maintien à domicile. Elle facilite aussi l'accès au logement des jeunes de moins de trente ans, cible privilégiée du dispositif.

*>> voir la monographie sur SOS Gramounes Isolés (La Réunion)*





## Habitat inclusif

L'habitat inclusif est une offre à mi-chemin entre l'hébergement en institution des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et le logement en milieu ordinaire. Il est conçu pour être adapté à la fragilité ou à la perte d'autonomie. Très souvent, ces projets inclusifs mettent en commun une partie des prestations d'accompagnement et proposent des activités collectives pour leurs résidents. Ils résultent fréquemment de partenariats impliquant des collectivités, des associations, des bailleurs et des représentants de la société civile.

*>> voir la monographie sur Habit'Âge (Maine-et-Loire)*

# Monographies

Dans les pages suivantes, vous pourrez découvrir les monographies réalisées sur les 3 activités d'utilité sociale choisies pour incarner la thématique du lien social dans les territoires fragiles. Les dernières pages des monographies synthétisent les apports et enseignements apportés par l'exploration de l'histoire, du modèle économique, du fonctionnement des équipes et de l'éco-système des entreprises de l'ESS suivantes :



## Le café Pluche

Le café Pluche est un café associatif créé en 2014 à Comberanche-et-Épeluche, petite commune rurale du nord-ouest de la Dordogne. Il naît d'une rencontre entre d'une part, un groupe de citoyens et militants associatifs et d'autre part, la municipalité de Comberanche-et-Épeluche qui souhaite trouver une fonction à une grange achetée par l'ancienne mairie et située en bord de rivière (Dronne). Ces deux types d'acteurs partagent le même constat : isolement social grandissant, manque d'échanges entre des groupes sociaux différents et désertification des centres-bourgs ruraux. Le collectif ne souhaite pas rester inactif et conçoit le projet de café associatif comme un moyen de créer du lien social entre des individus issus de cultures, de générations et de milieux sociaux différents. [lecafepluche.fr](http://lecafepluche.fr)



## SOS Gramounes isolés

Implantée au cœur d'un quartier prioritaire de La Réunion, l'association SOS Gramounes isolés (anciennement RESPA Seul) œuvre pour le bien-être des personnes âgées en début de perte d'autonomie, et lutte contre la solitude et l'isolement via différentes interventions au bénéfice des seniors. Elle contribue aussi à la sensibilisation autour des problèmes de santé affectant ces derniers (diabète, Alzheimer, etc.). Depuis 5 ans, l'association coordonne un projet inédit sur l'Île : des cohabitations solidaires entre des seniors (dits « gramounes ») disposant d'une chambre libre et leurs futurs colocataires qui viennent leur porter compagnie en soirée et assurer une présence de nuit rassurante. [patricelouaisel.wixsite.com/sosgramounesisoles](http://patricelouaisel.wixsite.com/sosgramounesisoles)



**Association  
GRAMOUNES ISOLÉS**



## Habit'Âge

Née en 2013 dans le Maine-et-Loire, l'association Habit'Âge répond à une double problématique : celle de la dégradation du patrimoine bâti et du mal logement des seniors précaires. Elle propose une solution d'habitat solidaire et partagé en milieu rural, qui permet à des personnes âgées d'avoir un domicile tout en conservant une qualité de vie, du lien social et leur autonomie. Les logements inclusifs Habit'Âge sont installés dans des bâtiments acquis et réhabilités par l'association. Cette dernière participe à la revitalisation des cœurs de bourgs et milite pour un urbanisme circulaire limitant l'étalement urbain par la restauration du patrimoine bâti. [habitage-asso.fr](http://habitage-asso.fr)



# Cafés associatifs

Monographie rédigée par Julien Bottriaux et Aubin Tantot, Les Beaux Jours



## Définition de la typologie

**Lieu de rencontres, de convivialité, d'échanges et de débats**, un café associatif est un projet porté par des bénévoles qui s'unissent autour d'une **volonté commune**. Pour œuvrer concrètement en faveur du **renforcement du lien social**, les cafés associatifs développent une **programmation d'activités et d'événements** diversifiés et ouverts à tous : spectacles, ateliers belote, ateliers de réparation, concerts, etc. Ainsi, les cafés associatifs ne sont pas des débits de boissons, mais bien des **lieux hybrides et sans but lucratif**. Ils mettent aussi en place des mécanismes et règles **solidaires** : pratique du prix libre, événements gratuits, etc. Enfin, par leur dimension collective, ils fonctionnent selon des modèles de **gouvernance démocratique**.

## Contexte national

Selon l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), le nombre de cafés a été divisé par cinq en soixante ans, passant de 200 000 en 1960 à 40 000 en 2017<sup>1</sup>. Ce constat de décroissement, aujourd'hui largement partagé et qui s'applique à d'autres services et commerces de proximité, explique en partie **l'intérêt porté à l'égard des cafés associatifs**. Toutefois la dynamique ne date pas d'hier. À titre d'exemple, le café associatif « La tête des trains » à Tousson est ouvert depuis 1981.

En 2016, la majorité des membres du Réseau des cafés culturels est implantée en zones rurales<sup>2</sup>. Cette statistique reste partielle, mais démontre le fait que les cafés associatifs peuvent être des outils de revitalisation des territoires ruraux. Cependant, ce phénomène n'est pas propre à la ruralité et des cafés associatifs se créent dans des territoires urbains,

<sup>1</sup> UMIH, 7 priorités pour réveiller les territoires ruraux, 2018, 20p.

<sup>2</sup> Réseau des cafés culturels et des cantines associatives, Analyse territoriale des cafés culturels, 2017, 5p.

preuve qu'aujourd'hui c'est **un mouvement qui concerne l'ensemble du pays**.

Il paraît important de replacer les cafés associatifs dans un **ensemble plus large**, celui des **nouveaux lieux de création et de maintien du lien social**. On peut évoquer l'appel à projets « 1000 cafés », porté par le Groupe SOS et soutenu par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), dont l'objectif est de contribuer à la revitalisation des zones rurales en ouvrant mille cafés dans des communes de moins de 3500 habitants. Soulignons aussi l'apparition des cafés coopératifs, qui adoptent le format de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)<sup>3</sup>. Les cafés associatifs sont aussi souvent rapprochés des cantines associatives. Enfin, à partir de leur modèle se sont développés des espaces de rencontres et d'accompagnement destinés à des publics spécifiques : cafés des aidants, cafés des enfants, etc.

Il faut aussi évoquer le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les cafés associatifs. Un café associatif **ouvert à tous** et qui vend notamment des boissons alcoolisées doit obtenir une licence de restauration ou de débit de boissons qui instaure une série d'obligations<sup>4</sup>. Toutefois, l'article 1655 du Code général des impôts dispense un café associatif de licence s'il est **ouvert uniquement aux adhérents**, qu'il ne revêt pas un caractère commercial et qu'il ne vend que des boissons faiblement alcoolisées<sup>5</sup>. En revanche, tout café associatif doit se soumettre au respect de la réglementation concernant l'hygiène alimentaire et la sécurité. Il doit aussi, s'il organise des événements, obtenir une licence d'entrepreneur de spectacles.

## Enjeux économiques

Les cafés associatifs ont par essence un modèle économique à **but non-lucratif**, mais ils cherchent néanmoins à être indépendants financièrement et ne vivent donc pas pour autant uniquement des subventions publiques. La grande majorité des cafés associatifs cherche donc à **hybrider leurs ressources** en croisant les revenus issus de l'activité commerciale avec des subventions publiques. On peut schématiquement distinguer trois types de modèles économiques<sup>6</sup>. Les cafés associatifs appartenant au premier modèle refusent toute forme de subvention, souvent pour des raisons militantes. Le second modèle est celui de la **règle des 80/20** prônée par le Réseau des cafés culturels et des cantines associatives, où l'objectif est de fonctionner avec une moyenne de 20 % de subventions publiques. Enfin, certains cafés associatifs, souvent jeunes, fonctionnent avec une part de subventions plus importante, mais celle-ci s'amenuise avec le temps. Cette place dans le modèle économique occupée par les subventions s'explique par des choix qui viennent impacter la lucrativité du café : politique tarifaire de solidarité, faible diversité des choix de boissons alcoolisées pour ne pas prôner la surconsommation, etc.

Une étude du Réseau des cafés culturels et des cantines associatives permet de mieux comprendre les modèles économiques des cafés associatifs adhérents au réseau<sup>7</sup>. Leur activité commerciale principale est bien évidemment **la vente de boissons et de repas**, mais il faut souligner une tendance à la **diversification des activités** des adhérents du réseau qui se tournent de plus en plus vers l'alimentation (partenariats avec des Amap,

<sup>3</sup> À titre d'exemples : le café des possibles à Guipel, le chant commun à Augan ou le café de la Paix à Tourcoing.

<sup>4</sup> Article L3335-1 du Code de santé publique

<sup>5</sup> Groupes 1 à 3 de la classification des boissons d'après l'Art. L 3321-1 du Code de la Santé publique : boissons non alcoolisées, vin, bière, hydromel, cidre, etc.

<sup>6</sup> Réseau des cafés culturels et des cantines associatives, *Quels « modèles » de création et de fonctionnement des cafés associatifs ?* 2014, 42p.

<sup>7</sup> Ibid.

jardins partagés, etc.). Parmi les cafés associatifs qui ont répondu à l'enquête, le poste principal de dépense est occupé par les salaires et les cotisations salariales, puisque **90 % de ceux-ci emploient au moins un salarié**. Ce chiffre est à considérer avec précaution, mais il démontre la capacité du **modèle associatif à créer de l'emploi local**. Toutefois, la suppression des contrats aidés en 2017 a contraint les cafés associatifs à réinterroger leur modèle économique et la place du salariat dans leur fonctionnement. La densité du territoire peut aussi avoir un impact direct sur le modèle économique et sur l'embauche : **une densité humaine faible peut induire une fréquentation et une activité commerciale réduites**. Le second poste de dépense concerne la location du local et les charges. Vient ensuite l'achat de matières (nourritures, boissons, etc.).

## Acteurs majeurs

Premier réseau des cafés associatifs, le **Réseau des cafés culturels et des cantines associatives** est l'un des acteurs incontournables de ce secteur. On peut aussi citer la **Fédération des cafés des enfants** fondée en 2011 à l'initiative du Cafézöide, premier café des enfants en France créé en 2002. Du côté des acteurs publics en pointe sur le sujet, on peut évoquer la **région Nouvelle-Aquitaine** qui, par sa politique de soutien aux tiers-lieux, souhaite mailler l'ensemble du territoire de lieux alternatifs créateurs de lien social ou encore **l'association des Parcs naturels du Massif central** et son label des bistrots de pays.

## La typologie en bref



Des projets associatifs



Des lieux solidaires  
créateurs de lien social



Une implication bénévole  
forte



Un concept de plus en  
plus populaire



Une part importante d'auto-  
financement complétée par des  
subventions publiques



Des lieux potentiellement créateurs  
d'emploi local



Un modèle économique  
impacté par la densité  
humaine du territoire

## Quelques ressources clés

Le site du réseau des cafés culturels et cantines associatives :

<https://resocafecantineasso.fr/>

Pineau, Jean-Yves. « Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux », *Nectart*, vol. 7, no. 2, 2018, pp. 100-109.

Robert, Noémie. « Les Cafés associatifs doivent-ils s'affirmer Tiers-Lieux ? », *La Coopérative Tiers Lieux*, 26 nov. 2018. <https://coop.tierslieux.net/les-cafes-associatifs-doivent-ils-saffirmer-tiers-lieux/>





Zones de  
revitalisation  
rurale (ZRR)



Quartiers  
politique de  
la ville (QPV)



Action  
Cœur de  
ville



Territoires  
d'industrie



Petites villes  
de demain



zone rurale



zone de  
montagne



DROM

## Focus sur une initiative : Le café Pluche



## Présentation

Le café Pluche est un café associatif créé en 2014 à Comberanche-et-Épeluche, petite commune rurale du nord-ouest de la Dordogne. Il naît d'une rencontre entre d'une part, un **groupe de citoyens et militants associatifs** et d'autre part, la **municipalité de Comberanche-et-Épeluche** qui souhaite trouver une fonction à une grange achetée par l'ancienne mairie et située en bord de rivière (Dronne). Ces deux types d'acteurs partagent le même constat : **isolement social grandissant, manque d'échanges entre des groupes sociaux différents et désertification des centres-bourgs ruraux**. Le collectif ne souhaite pas rester inactif et conçoit le projet de café associatif comme un **moyen de créer du lien social** entre des individus issus de cultures, de générations et de milieux sociaux différents.

- Statut : **association**
- Date de création : **2014**
- Nombre de salariés : **0**
- Siège social : **Comberanche-et-Épeluche (24 600), Dordogne (Nouvelle-Aquitaine)**
- Site web : [lecafepluche.fr](http://lecafepluche.fr)





Toutefois, au lancement du projet, le collectif ne peut investir la grange qui a besoin d'être rénovée pour pouvoir recevoir du public. **La municipalité met alors la salle des fêtes à disposition** du groupe de bénévoles durant la durée des travaux (trois ans). Cela permettra au collectif, dont la composition sera mouvante durant les premiers mois, de commencer à développer le projet en mettant en place une **série d'activités et d'évènements à prix libre ou à prix « modiques »** : concerts, spectacles, marche nordique, conférences, ateliers de réparation, ateliers jeux, etc. Pour participer aux évènements et aux activités à prix libre, il faut **adhérer au café**, un acte qui symbolise le soutien au projet et à ses valeurs. **Résolument participatif**, le café Pluche fonctionne dès le départ selon les principes de base de la gouvernance partagée, dont les mécanismes seront renforcés grâce à plusieurs formations avec une professionnelle. Le fonctionnement est en effet horizontal : les décisions importantes sont prises lors des réunions plénières qui réunissent tous les adhérents du café. Le bureau se charge des décisions opérationnelles. Troisième instance : les réunions de programmation qui ont lieu une fois par mois. Ouvertes à tous, elles permettent à chacun de s'impliquer dans la programmation du café, le cadre posé étant celui de la **charte du café** qui affiche les valeurs portées par le projet.

## Territoire d'intervention : le Ribéracois

Le café Pluche est implanté dans la petite commune de Comberanche-et-Épeluche (177 habitants) dans le territoire d'industrie du Périgord-Limousin. La commune est située à 43 km de Périgueux, à 50 km d'Angoulême et à 110 km de Bordeaux. Elle appartient à la Communauté de communes du Périgord ribéracois (CCPR), territoire rural, dont le chef-lieu est Ribérac. Le café rayonne dans tout le Ribéracois (nord-ouest de la Dordogne, Périgord Vert) et dans une partie de la Charente.

## Dates clés

| Mai 2014                       | Sept. 2014                | Oct. 2014                                    | Sept. 2017                          | 2018                                | 2020                                                                 |
|--------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Formation du premier collectif | Création de l'association | Emménagement du café dans la salle des fêtes | Installation du café dans la grange | Formation à la gouvernance partagée | Engagement dans une demande d'agrément Caf « espace de vie sociale » |

## Impact territorial



**Impact social :** dans une commune où le dernier commerce a fermé il y a une vingtaine d'années, le café Pluche a permis le retour d'un espace de rencontres et d'échanges renforçant ainsi le lien social et la diversité culturelle. De plus, le café contribue à la transmission de savoirs et de connaissances entre habitants grâce aux différentes activités et évènements qui y sont organisés. Ajoutons à cela le fait que le café Pluche contribue au développement du pouvoir d'agir des citoyens, puisque tout à chacun peut prendre part au projet collectif. Ce lieu est aussi un moyen de lutter contre l'isolement social, notamment des seniors. Enfin, c'est un lieu de solidarité où la politique tarifaire est pensée pour n'écarter et n'exclure personne. Toutefois, il faut souligner que l'impact du café sur les différents groupes sociaux du territoire est inégal, le café peinant encore à toucher certains groupes sociaux et notamment les familles et les jeunes.



**Impact environnemental** : la promotion de l'écologie et la protection de l'environnement sont des axes importants de ce projet qui s'incarnent notamment en matière d'éducation à la protection de l'environnement : ateliers de réparation, ateliers zéro déchet, partenariat avec une association locale de protection de la biodiversité, etc. De plus, le café Pluche essaye aussi au maximum de se fournir en produits bios et locaux. Cependant, la politique de prix bas rend parfois difficile l'achat de tels produits, notamment pour la viande.



**Impact économique** : bien que la visée économique soit mineure au sein du projet, il faut signaler que le café Pluche participe à sa manière au développement économique local. D'une part, car son équipe invite et rémunère des intervenants issus pour la plupart du territoire. D'autre part, car elle tente d'acheter au maximum des produits issus de l'alimentation locale.

*« C'est un endroit où l'on peut être amateur de gastronomie, de jeux, de danse de salon, de littérature ou d'anglais. (...) C'est aussi quelque chose qui permet de lutter contre l'isolement. Par exemple, à Ribérac, le dimanche tout est fermé. Moi, j'ai amené un monsieur de 80 ans à la « Taverne », le repas du dimanche du café Pluche. Si ce café n'existait pas, il serait resté tout seul chez lui. Le projet a la vocation de lutter contre la solitude, contre l'isolement. C'est un lieu unique, avec toute la déclinaison de ce qu'on peut mettre dans le mot unique. »*

**Gilles Vanryssel, Président de l'association Isle Faune et Flore,  
partenaire du café Pluche**

## Modèle économique

### 1. Les activités



#### Articulation besoin territorial / réponse apportée

Pour créer du lien social et animer le territoire, le café Pluche a développé un certain nombre d'activités.

#### Café et restauration

Le café Pluche a pour activité principale le café et la restauration, qui représentent une grande partie de ses recettes (75 % des revenus en 2019). **Cette activité est la clef de l'autonomie du café.** Cependant, contrairement à un café « traditionnel », le café Pluche n'est que très rarement ouvert (en dehors des temps d'ateliers, d'activités et d'événements, une permanence d'une après-midi par semaine), ce qui peut d'ailleurs entrer en contradiction avec les attentes des habitants, qui souhaitent parfois venir pour simplement boire un café. Le café associatif prône une consommation modérée d'alcool et a donc fait le choix d'avoir une carte des boissons restreinte. Chaque dimanche est aussi organisé un repas appelé « La Taverne ». Sur inscription, ce déjeuner convivial

permet à une vingtaine de personnes de profiter d'un repas complet préparé par les bénévoles du café. Le café Pluche a par ailleurs testé la pratique du café suspendu<sup>8</sup>.

## Organisation d'activités et d'ateliers récurrents

Le café Pluche est un lieu où l'on peut se retrouver pour pratiquer de nombreuses activités : marche nordique, conversations franco-anglaises, gymnastique pour seniors, café philo, ateliers couture, ateliers zéro déchet, après-midi jeux, ateliers réparation, etc. Ces ateliers sont ouverts à tous les adhérents et à prix libres, puisqu'ils sont organisés et animés par des bénévoles. **La participation libre permet à chacun, à la hauteur de ses moyens, de soutenir le projet et de reconnaître le travail des bénévoles.**

Certaines activités sont animées par des professionnels (danses de salon, percussions, etc.). Celles-ci sont donc à « prix modiques », les participants devant rémunérer les intervenants. L'équipe du café veille à ce que ces activités restent dans des montants raisonnables.

## Programmation d'événements culturels

Le café Pluche est également un **espace d'accès à la culture** : conférences, débats, concerts et spectacles rythment la vie du lieu. Les choix de programmation sont ouverts à tous : chacun peut par exemple animer une conférence sur un sujet de son choix. Les événements culturels ne représentent pas en soi d'importantes rentrées d'argent du fait de la pratique du prix libre. Ils sont ouverts uniquement aux adhérents. Durant l'été 2020, un système d'adhésions de passage a été mis en place pour permettre d'ouvrir le café aux voyageurs et à ceux qui n'avaient pas l'habitude de venir. Certains événements culturels – concerts et spectacles notamment – sont nécessaires à la stabilité économique de la structure puisqu'ils sont des temps forts où le chiffre d'affaires issu de la vente de repas et de boissons est important. En moyenne, un concert est organisé chaque semaine en été. Le reste de l'année est aussi rythmé par des événements culturels : au moins une conférence par mois, plusieurs spectacles et concerts, etc. Ils permettent ainsi parfois de dégager des excédents qui viennent financer des activités moins lucratives, comme des activités pour les enfants. Pour les concerts et les spectacles, les intervenants, s'ils sont professionnels, sont rémunérés. Enfin, signalons aussi le fait qu'il est possible pour un artiste d'exposer au café ses œuvres : chaque mois, une exposition sur les murs du lieu est organisée.

---

<sup>8</sup> Tradition napolitaine, le café suspendu ou *caffè sospeso* permet à un client de consommer son café, mais de payer le prix de deux pour offrir un café à une personne dans le besoin.

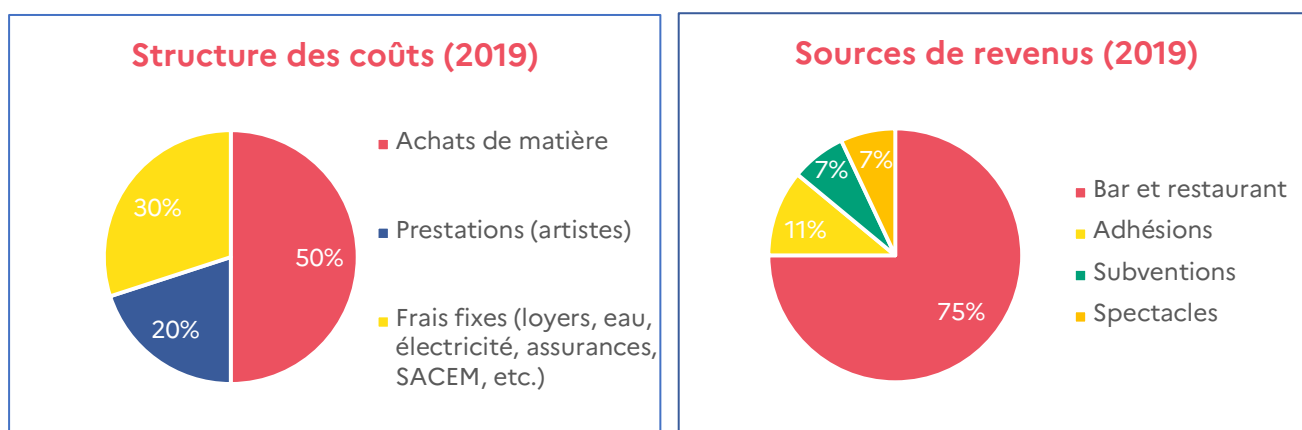
## 2. La structure des coûts et des revenus



### L'autonomie financière

La moitié des dépenses est liée à l'achat d'aliments et de boissons pour l'activité café/restaurant, un coût qui est d'ailleurs réduit par les dons en nourriture des bénévoles. L'autre moitié des dépenses est répartie entre les frais fixes et les prestations pour payer les artistes (concerts et spectacles). En 2019, les dépenses du café atteignent 21 000 €.

Les principaux revenus du café proviennent de l'activité bar/restaurant (vente de repas et de boissons). Viennent ensuite les revenus liés aux spectacles (dons au chapeau et prix libre), puis les adhésions des membres et enfin les subventions. En 2019, les revenus du café atteignent 24 000€.



En 2019, 93 % des revenus du café Pluche sont tirés de ses activités propres et des adhésions, ce qui permet à la structure une **grande autonomie financière**. Cette dernière, mais surtout la stabilité du modèle économique depuis 2017 (date d'installation dans la grange) sont des facteurs de pérennisation de la structure. Ce point d'équilibre repose cependant sur une **forte implication des bénévoles**.



### L'accès aux subventions

Le café Pluche fonctionne avec **très peu de subventions**. À l'heure actuelle, seuls les événements culturels sont subventionnés. Ces subventions permettent de mieux rémunérer les artistes et de monter en qualité dans les représentations proposées aux habitants. Elles ont par exemple permis durant l'été 2020 de faire venir un orchestre clermontois professionnel de sept personnes au café, pour un concert à prix libre. Ces subventions sont issues pour moitié du **Département** et pour l'autre moitié de la **Communauté de communes** (sur les budgets des directions culturelles). Par conviction, mais aussi grâce à l'équilibre de son modèle économique, le café **n'a jamais souhaité faire appel au mécénat**. Par le passé, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la

cohésion sociale (DRJSCS) a financé via le Fonds de développement de la vie associative (FDVA) trois formations, suivies par l'équipe de bénévoles. Côté investissements, la mairie de Comberanche-et-Épeluche avait dû faire appel à des **subventions pour rénover la grange**. Celles-ci provenaient du Département, de l'Union européenne (programme Leader) et de l'État (Dotation d'équipement des territoires ruraux).



## La gestion financière

Toutes les décisions relatives aux investissements sont prises de manière collective en fin d'exercice budgétaire et en réunion en plénière. L'assemblée générale de fin d'année décide ainsi d'attribuer les bénéfices du café, s'il y en a, soit au renforcement du fonds de roulement, soit à l'investissement dans du petit matériel, soit au financement d'activités qui génèrent peu de bénéfices, mais qui paraissent importantes aux yeux de tous et qui sont bénéfiques pour la création de lien social<sup>9</sup>. Cette gestion collective des bénéfices a permis au café Pluche de constituer un **fonds de roulement conséquent**, puisque celui-ci permet au café de régler dans les délais et sereinement ses charges fixes pendant une année entière. Cette **solide gestion de la trésorerie** représente clairement un facteur de pérennisation de la structure.

### Zoom : l'impact de la crise sanitaire

Contrairement à ce qui pourrait être naturellement pensé, la crise sanitaire n'a pas fortement impacté économiquement le café Pluche. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette résilience. Le premier tient à la constitution d'un fonds de roulement solide. Il faut aussi souligner l'appui de la Mairie, qui a choisi de ne pas faire payer les loyers à l'association durant les mois de confinement. Enfin, la reprise a été plutôt bonne pour le café Pluche, qui a pu organiser de nombreux événements, et notamment des concerts durant tout l'été, qui ont permis de recréer du lien social et de la convivialité après des mois de distanciation sociale, et ce dans le respect des règles sanitaires.

---

<sup>9</sup> À titre d'exemple, les ateliers dédiés aux enfants.

## Profil et compétences de l'équipe



### La personnalité entrepreneuriale des porteurs de projet

Tout d'abord, pour comprendre comment fonctionne le café Pluche, il est nécessaire de parler des porteurs de projet, des membres actifs du café qui développent avec beaucoup d'énergie et de conviction l'association. En effet, un café associatif, c'est avant tout **une équipe de bénévoles**. Ici, la vingtaine de membres actifs est aidée par des bénévoles plus occasionnels qui viennent de temps à autre mettre la « main à la pâte ». On peut schématiquement distinguer plusieurs niveaux d'implication :

- **les membres du bureau** : six personnes au minimum siègent dans **ce bureau paritaire**. Aujourd'hui neuf personnes sont membres du bureau ;
- **les membres actifs** : une vingtaine de personnes en comptant les membres du bureau ;
- **les bénévoles occasionnels et ponctuels**.

Les **convictions** de l'ensemble des bénévoles contribuent à expliquer leurs motivations. Ce sont ces personnes ressources qui font vivre le café.

Comme souvent dans un projet associatif, l'équipe des fondateurs n'est plus la même que celle d'aujourd'hui. Il y a eu des départs et des arrivées, notamment lorsque le projet s'est construit. En effet, un projet comme celui-ci génère son lot de débats et de dissensus qui peuvent conduire certains à quitter le navire. Si les représentants de l'équipe initiale ne sont aujourd'hui plus beaucoup représentés, il est à noter que **l'équipe s'est relativement stabilisée depuis 2017**. C'est cette équipe qui assure aujourd'hui la viabilité du projet, bien que d'un point de vue humain, le projet soit toujours en **manque de bénévoles**. Pour amortir ce « turn-over » bénévole et pour assurer la continuité du projet initial et de son identité, a été mise en place, dès le départ, **une charte** qui cadre ce qui peut être fait et porté au sein du café Pluche.

Ce dernier a en revanche fait le choix de n'avoir **aucun salarié**. Un choix qui s'explique d'abord par le modèle économique. Dans un territoire rural comme celui-ci, la fréquentation du café et l'activité commerciale qui en découle ne permettent pas une embauche, ce qui n'est pas le cas de tous les cafés associatifs. En effet, comme cela a déjà été dit, nombreux sont les cafés associatifs qui emploient un, voire plusieurs salariés. Ce sont des structures qui peuvent créer de l'emploi local. **On voit donc ici, l'impact du territoire sur le modèle économique de la structure**. De plus, il faut aussi signaler le fait qu'embaucher un salarié implique des questions dont les réponses ne sont pas toujours évidentes : « quelle place du travail salarié par rapport au travail bénévole ? », « qu'implique la position d'employeur pour le collectif ? », « doit-on embaucher quelqu'un simplement pour élargir les horaires d'ouverture ? », « quelle place donner aux salariés dans la gouvernance du projet ? », « quel travail supplémentaire pour l'équipe de bénévoles l'embauche d'un salarié va-t-elle générer ? », etc.



## La montée en compétence de l'équipe

Le café Pluche a fait le choix d'une gouvernance participative et inclusive. Ces modalités de fonctionnement ne s'improvisent pas et requièrent parfois une montée en compétence et un apprentissage collectifs. C'est pour cette raison que l'équipe a décidé de suivre plusieurs formations, notamment pour mieux appréhender les **principes de la gouvernance partagée**, être plus efficace dans la **prise de décision collégiale** et développer des connaissances pour **impliquer davantage les habitants et ceux qui ne viennent pas**.



## La capacité de mobilisation des parties prenantes

Comme cela a été dit précédemment, le café s'appuie sur des bénévoles. Pour **valoriser l'engagement bénévole**, le café Pluche a mis en place une forme de système d'échange local. Des jetons sont donnés aux bénévoles en échange de leurs participations et de leurs apports. Cette « monnaie » peut être à nouveau échangée contre des boissons ou de la nourriture.

L'une des bases du fonctionnement du café Pluche est le **système d'adhésion**. Plus qu'un simple moyen de faire rentrer de l'argent, l'adhésion est un véritable acte symbolique. En effet, adhérer au café, c'est à la fois soutenir financièrement le projet, reconnaître le travail des bénévoles et exprimer un sentiment d'adéquation avec les valeurs énoncées dans la charte du café. Comme le prévoit le modèle associatif, l'ensemble des adhérents est **inclus dans la gouvernance** du café Pluche, notamment par le biais des réunions plénières et assemblées générales qui fonctionnent selon les principes de la gouvernance partagée où « une personne = une voix ». Les décisions stratégiques (investissements, trésorerie, nouveaux projets, partenariats, etc.) sont prises dans le cadre de cette instance.

Enfin, chaque habitant peut participer librement à toute activité et peut aussi, qu'il soit adhérent ou non, participer aux réunions mensuelles de programmation. Le café Pluche est donc un **lieu inclusif ouvert à tous**.

Néanmoins, il semble important de signaler la **relative homogénéité sociologique des membres actifs du café** : surtout des personnes de 45 à 75 ans et beaucoup de retraités (la moitié des membres actifs).



## Partenaires et écosystème



### Les partenaires opérationnels

Le café Pluche a entretenu et entretient des liens avec d'autres associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire issus du territoire, et notamment avec une recyclerie, une association de promotion de la biodiversité et deux autres cafés associatifs. Le café permet aux associations du territoire qui n'ont pas de locaux d'organiser des événements et rencontres. En retour, les partenariats tissés avec des associations locales ramènent au café de nouveaux publics. Il faut souligner le fait que **les pratiques de partenariats restent aujourd'hui faiblement importantes** et semblent à développer. Le café dialogue aussi avec des producteurs locaux pour s'approvisionner.



### Le rôle de la puissance publique

La **mairie de Comberanche-et-Épeluche** est un partenaire majeur du café. Au départ, c'est elle qui a porté les travaux de réhabilitation de la grange, notamment en faisant les différentes demandes de subventions. Elle a aussi mis à disposition la salle des fêtes municipale pour que le projet puisse être lancé. Toutefois, ce soutien ne s'est pas arrêté là. Dans une petite commune rurale, ouvrir un nouveau lieu comme le café Pluche impacte le quotidien de l'ensemble des habitants. Un projet de café associatif, qui plus est lorsqu'il est perçu comme émanant de personnes extérieures à la vie et à l'histoire du village, peut être mal compris, voire reçu avec méfiance et scepticisme. À ses débuts, certains habitants de Comberanche-et-Épeluche voyaient d'un très mauvais œil l'ouverture du café Pluche. D'autres ne comprenaient pas forcément pourquoi celui-ci n'ouvrirait pas tous les jours, ne prenant pas en compte le fonctionnement basé sur le bénévolat. La Mairie a donc joué un **rôle essentiel dans la pédagogie et la communication** autour du projet pour favoriser son acceptation et son ancrage local. Aujourd'hui, elle est toujours en soutien du café Pluche, notamment par la pratique d'un loyer modéré et le prêt de matériel.

*« Au niveau de la Mairie, ce qui m'intéressait, c'était de faire vivre la commune. (...) Il y a déjà plus de vingt ans que le dernier bar et la dernière épicerie rurale ont fermé. On avait encore un petit salon de coiffure, mais ce qui était dommageable pour notre petite commune, c'est qu'il n'y avait plus de lieu où les gens puissent venir discuter, se retrouver, passer un peu de temps. (...) Si je devais donner un conseil à un autre maire, je lui dirais que la création d'un café associatif ne peut pas uniquement dépendre d'une volonté municipale. Cela ne peut pas être monté par un maire seul, car le projet repose sur du bénévolat et donc il faut vraiment des gens motivés et partants pour porter le projet. (...) En tant que maire, il faut croire au projet. Si on n'y croit pas, si on ne soutient pas et qu'on ne communique pas, c'est compliqué. »*

**Murielle Cassier, Maire de Comberanche-et-Épeluche**



Le **Département** joue également un rôle important : au-delà des subventions, il aide ponctuellement le café en sa qualité d'acteur de l'action culturelle locale. En effet, l'un de ses médiateurs culturels vient régulièrement y donner des conférences.



## Le rôle des habitants

Au niveau de la commune, les habitants sont aujourd'hui beaucoup plus réceptifs à ce qui se passe à l'intérieur du café Pluche. En effet, à ses débuts le café était perçu par les habitants du village comme un projet de « babas-cool »<sup>10</sup>, de néoruraux extérieurs au territoire. Aujourd'hui, la problématique n'est plus la même, le projet ayant réussi à **développer son ancrage dans la commune** en se rendant visible lors de manifestations et événements locaux et en devenant un lieu fréquenté par des « natifs ». Les concerts de l'été 2020 ont réussi quant à eux à attirer un public diversifié. Cependant, il n'en reste pas moins que le public d'habituels reste principalement constitué de « boomers »<sup>11</sup>. L'ouverture aux publics jeunes et aux familles reste à développer. C'est d'ailleurs dans cet esprit-là que se concrétise aujourd'hui un **nouveau projet de demande d'agrément « espace de vie sociale »**.

### Zoom : la démarche de demande d'agrément espace de vie sociale (EVS)

En 2020, le café Pluche s'est engagé dans une démarche de demande d'agrément « espace de vie sociale » auprès de la caisse d'allocations familiales de Dordogne (Caf 24). Cet agrément a pour objectif le développement du lien social. Il permettrait, entre autres choses, d'obtenir une subvention annuelle de 22 000 €. Ce projet a posé de nombreuses questions : peur d'être « phagocyté » par la Caf, méfiance vis-à-vis des obligations imposées, etc. Néanmoins, cette démarche semble dès à présent **mettre en mouvement le café**. En effet, ses membres ont dû rencontrer de **nouveaux partenaires potentiels** (autres associations locales, missions locales, élus, collectivités territoriales, etc.). Ils ont aussi mené une **enquête pour mieux comprendre les besoins des habitants**, ce qui a permis pour la première fois au café de sortir de ses murs pour « aller vers » eux. Cette démarche est aussi l'occasion de **relancer la réflexion autour du projet**, notamment en développant et en intensifiant les partenariats, mais aussi en réfléchissant à **l'ouverture du café à des publics peu touchés : enfants, familles, jeunes**. Ainsi, la subvention serait utilisée pour pouvoir financer de nouvelles activités pour ces publics en faisant intervenir des professionnels.

<sup>10</sup> Entretien avec Mme la maire de Comberanche-et-Épeluche.

<sup>11</sup> Entretien avec le président d'Isle Faune et Flore, partenaire du café Pluche.



## La sensibilité du territoire à l'ESS

Les personnes interrogées dans le cadre de cette monographie affirment que le territoire n'est pas particulièrement dynamique et ne s'inscrit pas dans une sensibilité historique à l'ESS. Toutefois, il faut souligner que se développe de plus en plus une dynamique favorable à cette « autre » économie sur le territoire et que le café Pluche et d'autres acteurs émergents (espace de coworking, tiers-lieu, ressourcerie) participent à un véritable **mouvement de fond**.

# Le café Pluche

## En résumé



Un projet qui répond à des besoins locaux : lien social, convivialité, échanges, accès à la culture, animation territoriale



Une forte autonomie financière, portée par les revenus de l'activité bar/restaurant



Un accès à la subvention modéré et orienté autour du financement des activités culturelles



Un fonds de roulement solide engendré par une gestion collective raisonnée des bénéfices



Une équipe composée uniquement de bénévoles qui assure le développement du projet

Une charte qui permet de cadrer le projet pour en assurer sa continuité indépendamment des personnes



Des formations à la gouvernance partagée, à la prise de décision collégiale, et à la participation des habitants qui ont permis à l'équipe de monter en compétences



Des mécanismes de gouvernance partagée, associant l'ensemble des adhérents à la gestion du lieu, couplés à un fonctionnement plus « classique » pour les décisions d'ordre opérationnel



Des partenariats existants mais à renforcer ou à développer avec d'autres acteurs du territoire (mission locale, maison familiale rurale, communauté de communes, acteurs de ESS, etc.) notamment par le biais de la démarche d'espace de vie sociale



Un soutien important des pouvoirs publics et notamment de la municipalité pour défendre le projet auprès des habitants, favoriser son acceptation et développer son ancrage local



Une participation des habitants qui s'est développée avec le temps et pour laquelle la demande d'agrément en tant qu'espace de vie sociale auprès de la Caf est notamment engagée



Un mouvement de fond favorable à l'ESS qui semble s'installer sur le territoire

## CONTACTS

Le café Pluche  
Bourg d'Épелuche  
Comberanche-et-Épелuche (24 600)  
Christine Arnauld et Bernard Duvert, co-présidents  
**Email : [cafepluche@gmail.com](mailto:cafepluche@gmail.com)**  
**Tel : 06 26 77 44 76**  
Site : <https://lecafepluche.fr/>

Pour réaliser cette monographie, des entretiens ont été réalisés entre janvier et décembre 2020 avec Bernard Duvert, co-président du café Pluche et Sophie Anquetil, membre active. Ils ont été complétés par des entretiens avec des partenaires du café et par un entretien avec le Réseau des cafés culturels et des cantines associatives.

# Cohabitation intergénérationnelle solidaire

*Monographie rédigée par Mathilde Thonon, Les Petites Rivières*



## Définition de la typologie

La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet la **mise en relation d'un jeune en recherche de logement temporaire et d'un senior disposant d'une chambre non-occupée**. Si le dispositif existe depuis une quinzaine d'années, la création d'un cadre juridique dédié via la **loi du 23 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Loi Elan)** a permis d'accroître sa notoriété. Désormais, de plus en plus d'acteurs s'emparent du dispositif pour proposer des solutions d'habitat socialement innovantes dans les territoires. La cohabitation intergénérationnelle permet notamment de **renforcer le lien social, de lutter contre l'isolement et la solitude** de certaines personnes âgées, facteur aggravant de la perte d'autonomie, et de contribuer à leur **maintien à domicile**. Elle **facilite aussi l'accès au logement des jeunes** de moins de trente ans, cible privilégiée du dispositif.

## Contexte national

La **loi Elan** détaille les **conditions d'éligibilité à la cohabitation intergénérationnelle** de la façon suivante :

- le loueur doit avoir 60 ans ou plus et être propriétaire ou locataire de son logement ;
- le locataire doit être âgé de moins de 30 ans ;
- le loueur et le locataire doivent habiter dans le même logement ;
- le logement peut aussi bien relever du parc privé que du parc social ;
- le montant des loyers peut être fixé librement, de même que la durée du contrat. Cependant ce loyer doit rester modeste. La loi Elan utilise d'ailleurs le terme « contrepartie financière » plutôt que « loyer », ce qui démontre une volonté d'exclure tout but lucratif. Il s'agit plutôt d'un moyen d'arrondir ses fins de mois.

Afin d'encadrer au mieux ce dispositif, une **charte nationale de la cohabitation intergénérationnelle solidaire** a été définie par l'arrêté du 13 janvier 2020. Enfin, étant donné le succès de la cohabitation intergénérationnelle, le principe a été étendu aux familles. Une famille peut désormais s'inscrire sur le site Famidac de l'association des accueillants familiaux et de leurs partenaires<sup>1</sup> afin de proposer d'héberger une personne âgée ou handicapée.

## Enjeux économiques

A ce jour, il existe peu de ressources permettant de définir avec précision les enjeux économiques auxquels les cohabitations intergénérationnelles font face. Toutefois, il est possible de souligner la **diversité des modèles économiques** et la **complexité des montages juridiques**, qui représentent souvent un obstacle majeur au démarrage des projets. **Peu subventionnés**, ce sont pourtant des projets utiles socialement pour les collectivités locales. Favorisant l'insertion et la mobilité professionnelle de jeunes grâce à la relation emploi/logement, ils peuvent **venir en soutien de politiques d'aides au logement des jeunes et de prise en charge des personnes âgées**. Enfin, les **besoins en ressources humaines** sont grands, car il faut souvent gérer les situations de logement au cas par cas, et prévenir d'éventuels abus. Le recrutement de salariés et de bénévoles, ainsi que leur formation représente donc un enjeu de taille.

## Acteurs majeurs

Le **réseau Cohabilis** est l'un des plus gros acteurs de la cohabitation intergénérationnelle. Résultat de la fusion du Réseau CoSI et du Réseau LIS, il regroupe près de 40 structures proposant des solutions d'habitat partagé. Un autre acteur important de ce secteur est l'association nationale des accueillants familiaux et de leurs partenaires (**Famidac**), qui facilite la mise en relation des divers parties impliquées. Cette association ne se focalise pas seulement sur l'accueil des personnes âgées mais aussi handicapées, malades, convalescentes, etc. Le réseau associatif **ensemble2générations** est aussi un acteur incontournable. Ce dernier regroupe à lui seul 30 agences engagées pour le développement de l'habitat intergénérationnel et comptabilise 5 000 cohabitations mises en place depuis sa création en 2006.

---

<sup>1</sup> Voir notamment <https://www.famidac.fr/?Comment-devenir-accueillant>

## La typologie en bref



Des réseaux d'acteurs organisés et fédérés



Un marché en plein développement pour les personnes en perte d'autonomie



Un modèle économique en tâtonnement



Des montages juridiques parfois complexes



De forts besoins en ressources humaines

## Quelques ressources clés

Jean Bouisson, Enjeux et défis de l'habitat intergénérationnel solidaire

<https://www.logement-solidaire.org/decouvrez-lhebergement-intergenerationnel-et-solidaire>

Note de restitution finale du porteur de projet. *Cohabitation Intergénérationnelle*, ensemble2générations, [https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/Rapport\\_Final\\_EXPE\\_AP1\\_175.pdf](https://www.experimentation-fej.injep.fr/IMG/pdf/Rapport_Final_EXPE_AP1_175.pdf)

Charte nationale de la cohabitation intergénérationnelle :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041400365/2020-01-20/>

Avisé, dossier thématique « habitat durable »,

<https://www.avise.org/dossiers/habitat-durable>





Zones de  
revitalisation  
rurale (ZRR)



Quartiers  
politique de  
la ville (QPV)



Action  
Cœur de  
ville



Territoires  
d'industrie



Petites villes  
de demain



zone rurale



zone de  
montagne



DROM

## Focus sur une initiative : SOS Gramounes isolés



Association  
GRAMOUNES ISOLES



© Gramounes isolés

## Présentation

Implantée au cœur d'un **quartier prioritaire** de La Réunion, l'association SOS Gramounes isolés (anciennement **RESPA Seul**) œuvre pour le **bien-être des personnes âgées** en début de perte d'autonomie, et lutte contre la solitude et l'isolement via différentes interventions au bénéfice des seniors. Elle contribue aussi à la **sensibilisation** autour des problèmes de santé affectant ces derniers (diabète, Alzheimer, etc.). Depuis 5 ans, l'association coordonne un **projet inédit sur l'île : des cohabitations solidaires** entre des seniors (dits « gramounes ») disposant d'une chambre libre et leurs futurs colocataires qui viennent leur porter compagnie en soirée et assurer une présence de nuit rassurante.

### Carte d'identité :

- Statut : **association**
- Date de création : **2015**
- Nombre de salariés : **0**
- Siège social : **Saint André (97440)** La Réunion
- Territoire d'intervention : toute l'île
- Site web : [patricelouaisel.wixsite.com/sosgramounesisoles](http://patricelouaisel.wixsite.com/sosgramounesisoles)



## Territoire d'intervention : l'île de La Réunion

L'île de La Réunion compte actuellement **62 000 seniors** et d'ici 2030, un quart de ses habitants aura plus de 50 ans. En 2011, le **nombre de seniors vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimé à 30 000**. Avec la modification des modes de vie, des revenus et la montée de l'urbanisation, les familles de l'île se composent différemment aujourd'hui et un grand nombre de seniors se retrouve seuls chez eux, ce qui peut entraîner des **fragilités psychologiques**. SOS Gramounes isolés agit pour **redynamiser le tissu social intergénérationnel** de l'île. L'efficacité de son action repose sur les avantages d'un territoire restreint et au sein duquel l'information circule vite.

## Dates clés

| 2011                                 | 2015                                                                                                 | 2016                                                       |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Création de l'association RESPA Seul | RESPA Seul devient SOS Gramounes isolées et recentre toutes ses activités autour des personnes âgées | Lancement de la première cohabitation intergénérationnelle |

## 1. Les activités



### Articulation besoin territorial / réponse apportée

SOS Gramounes isolés se donne pour mission principale d'accompagner les « gramounes » en début de perte d'autonomie et en grand isolement. Pour y parvenir, elle coordonne diverses actions :

- l'**accueil de seniors dans des familles** lors de journées de fête, comme Noël ;
- des **visites hebdomadaires** ;
- des **sorties conviviales** en co-voiturage sur 3 zones de l'île (Nord/Est/Sud) ;
- des **conversations téléphoniques** hebdomadaires ;
- la **cohabitation solidaire** pour toute personne âgée isolée disposant d'une chambre qu'elle peut offrir gratuitement à une personne qui lui tiendra compagnie, notamment en soirée.

Depuis peu, l'association fait aussi du **plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale** pour essayer d'inscrire la perte d'autonomie au cœur de l'agenda politique des élus. Elle a été auditionnée par 2 députés pour essayer d'obtenir une « indemnité de garde de nuit ».

Ne souhaitant pas entrer en concurrence avec les initiatives plus traditionnelles de rencontres programmées par les pôles seniors des mairies, l'association a décidé de **proposer des activités bénéficiant à un public plus fragile**. SOS Gramounes isolés s'est donc spécialisée sur les personnes âgées les plus isolées et en début de perte d'autonomie.

L'isolement touche près de la moitié des seniors sur l'île de La Réunion. L'association vient donc apporter une réponse à cette problématique. Elle compte de nombreux « gramounes » adhérents. Elle a toutefois plus de difficultés à mobiliser des colocataires en réponse aux demandes des seniors, qui sont de plus en plus nombreuses chaque année.

### Zoom : la régionalisation des activités

Au fur et à mesure, le projet s'est structuré par zones géographiques. L'association s'est organisée en 4 régions. Chaque zone compte une trentaine de personnes âgées et quelques bénévoles, ce qui facilite les regroupements et l'animation. Il est plus facile de recruter des bénévoles sur un secteur donné, mais aussi de mieux répondre aux attentes des bénéficiaires.

## 2. La structure des coûts et des revenus



### L'accès aux subventions

Avec une **gestion 100 % bénévole**, l'association fonctionne avec un **budget annuel d'environ 3 000 euros**. L'activité de cohabitation génère peu de frais. Ce sont les **sorties conviviales pluriannuelles qui requièrent le plus de fonds**, notamment pour le transport, ainsi que pour les événements organisés lors des fêtes de fin d'année.

L'association repose en **majeure partie sur les subventions** versées par la puissance publique. SOS Gramounes isolés bénéficie de 2 subventions de 1 500 euros chacune, la première du **Conseil départemental**, la deuxième de la **ville de Saint-Denis**. Ces deux enveloppes permettent de couvrir globalement les frais de déplacements des activités. Par rapport aux années précédentes, la subvention de la ville de Saint-Denis a été réduite de 25 %. L'association s'est adaptée en modifiant le coût de ses sorties suite à cette coupe budgétaire. « *C'est un métier de demander des subventions, ça s'apprend. Ce temps, on préfère le passer sur le terrain* », souligne Patrice Louaisel, fondateur et président de l'association, très adepte du bénévolat.

Après les subventions versées, viennent les **cotisations** des membres. De façon plus anecdotique, l'association est aussi **soutenue par le Crédit Agricole via son système de Tookets** : des points solidaires que les clients sociétaires ou les salariés peuvent utiliser pour soutenir des associations de leur territoire. Représentant une petite manne financière, les Tookets apportent surtout de la visibilité à la structure.



### La gestion financière

L'association présente une **gestion financière précautionneuse**. En prévoyance d'une potentielle raréfaction des subventions, elle met en réserve le plus possible. Cette mise en réserve lui permet d'aborder l'année suivante avec plus de sérénité. Elle déclenche également **peu de frais en dehors des sorties pluriannuelles** et s'en sort grâce à la **mobilisation de ses bénévoles**.

## Profil et compétences de l'équipe



### La personnalité entrepreneuriale du porteur de projets

Psychologue de formation, Patrice Louaisel, fondateur et président de l'association, bénéficie d'une **fine connaissance et d'un réseau gravitant autour de l'aide à la personne** qu'il met à contribution du projet. Il a également été à l'initiative de plusieurs associations avant de se lancer dans l'aventure SOS Gramounes isolés. Ces expériences successives lui ont permis de **comprendre les rouages du monde associatif et d'acquérir des compétences en gestion de projet**. Aujourd'hui à la retraite, il dédie beaucoup de son temps à l'association. Son **dynamisme** et son **engagement** sur plusieurs années sont primordiaux et assurent la continuité du projet.



### La capacité de mobilisation des parties prenantes

Le **bénévolat est l'une des forces majeures** du projet. L'association a d'ailleurs remporté un **prix du bénévolat**. Sans la mobilisation de bénévoles lors des événements pour accompagner les seniors, et sans le travail structurant du président et du trésorier, l'association n'existerait pas. Toutefois, le président qui a de plus en plus de **mal à recruter de nouveaux bénévoles**, passe de nombreux appels via la presse et se rend régulièrement au forum des associations pour recruter.

## Partenaires et écosystème



### Les partenaires opérationnels

Les activités pour les gramounes sont parallèlement proposées en **partenariat avec différents acteurs locaux, œuvrant dans les domaines de la rénovation de l'habitat** (Société publique locale Avenir Réunion), **de l'aide à la personne ou des violences intrafamiliales** (CEVIF – Collectif pour l'élimination des violences, l'association Alma). SOS Gramounes isolés a aussi noué des liens avec des **épiceries solidaires**. Tous ces acteurs apportent leur aide de façon bénévole : une composante importante du projet.



## Les médias locaux

Les médias sont des partenaires incontournables de la structure. Sur l'île, ils sont nombreux à bien connaître l'association et son action. « *J'ai près de **70 à 80 contacts presse**, que j'actionne de temps en temps. Les médias ont **un impact ici presque plus important qu'en métropole**. Beaucoup de gens les écoutent et les regardent* », souligne le président. Ces derniers répercutent l'information très rapidement, et sont souvent mis à contribution pour le recrutement de bénévoles et de futurs locataires solidaires.

## SOS Gramounes isolés En résumé



Une bonne articulation entre le besoin des personnes âgées isolées, l'offre déjà présente sur le territoire et les activités régionalisées proposées par la structure



L'accès à des subventions de la ville de Saint-Denis et du Conseil départemental qui permettent de financer les activités proposées



Une gestion financière précautionneuse et des coûts allégés par l'aide bénévole



La personnalité entrepreneuriale du porteur de projet qui bénéficie d'un réseau et d'une fine connaissance du monde de l'aide à la personne ainsi que d'une solide expérience dans le monde associatif



La capacité de mobilisation d'une équipe entièrement bénévole par le porteur de projet



Des partenaires opérationnels locaux qui apportent une aide bénévole lors des animations



Une grande influence des médias sur l'île et leur réactivité face aux projets de l'association

## CONTACTS

SOS Gramounes isolés  
Patrice Louaisel, président  
Email : [louaiselpatrice@gmail.com](mailto:louaiselpatrice@gmail.com)

Cette monographie a été réalisée à partir d'entretiens menés entre janvier et décembre 2020 avec Patrice Louaisel, fondateur et président de SOS Gramounes isolés.



# Habitat inclusif

*Monographie rédigée par Mathilde Thonon, Les Petites Rivières*



CC Pixnio

## Définition de la typologie

L'habitat inclusif est une **offre à mi-chemin** entre l'hébergement en institution des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et le logement en milieu ordinaire. Il est conçu pour être **adapté à la fragilité ou à la perte d'autonomie**. Très souvent, ces projets inclusifs mettent en commun une partie des prestations d'accompagnement et proposent des activités collectives pour leurs résidents. Ils résultent fréquemment de partenariats impliquant des collectivités, des associations, des bailleurs et des représentants de la société civile.

## Contexte national

On observe un **changement de paradigme** au niveau national en faveur des projets d'habitats inclusifs depuis quelques années. La **loi du 28 décembre 2015** visant la prévention de la perte d'autonomie, l'adaptation des politiques publiques au vieillissement et l'amélioration de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, pose des bases de réflexion autour de la prise en charge du vieillissement. Les « **résidences autonomie** », pensées comme un intermédiaire entre domicile et maison de retraite, y sont mises en avant. Par ailleurs, la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du

numérique (**Elan**) promulguée en novembre 2018<sup>1</sup>, prévoit des **dispositions spécifiques facilitant le développement de projets d'habitats inclusifs**. Ces derniers ont aussi été des axes de travail clairement identifiés dans le schéma autonomie 2016-2018, et dans le plan Solidarité grand âge de 2020.

## Enjeux économiques

Les besoins sont très importants sur le territoire national et la demande de logements inclusifs est en forte hausse. Toutefois, ces projets nécessitent des **montages juridiques complexes** et des **montants importants au démarrage**. L'**acquisition du foncier** est l'un des obstacles majeurs à surmonter. Il existe aujourd'hui **4 possibilités d'acquisition** pour les porteurs de projet : direct sur apport de fonds propres, via des bailleurs sociaux, par des foncières solidaires ou via le soutien de communes. La plupart des projets étant récents, les bonnes méthodes d'acquisition relèvent encore d'une logique de tâtonnement. De plus, les situations chez les résidents, allant de la perte d'autonomie aux différents types de handicap, sont variées et requièrent **une grande diversité de compétences** de la part des porteurs de projet. Enfin, les modèles actuels oscillent entre la prise en charge totale des services annexes à destination des résidents (blanchisserie, ménage, etc.) et le recours à la prestation externe.

## Acteurs majeurs

Le mouvement de l'habitat inclusif est particulièrement bien représenté par des fédérations d'acteurs et des réseaux régionaux et nationaux structurés. Ce sont en grande majorité des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Présent dans 80 départements et réunissant plus de 55 associations, **Habitat et Humanisme** fédère les porteurs de projet qui offrent une réponse à l'exclusion des personnes en difficulté. C'est un acteur clé de l'habitat inclusif qui produit et mobilise des logements à faibles loyers tout en proposant un accompagnement de proximité des personnes logées victimes d'exclusion. La fédération **SOLIHA** (Solidaires pour l'Habitat) et le réseau **HAPA** (Réseau d'entraide des porteurs de projets de l'habitat partagé et accompagné) soutiennent aussi de nombreux projets à travers la France. Le groupe **APF Entreprise** s'est lancé dans l'expérimentation de ce type de logement, pour favoriser l'autonomie et la liberté des personnes en situation de handicap. Le groupe fait lui-même partie de la **Fabrik Autonomie et Habitat**, association qui œuvre pour la valorisation des solutions d'habitat pour les personnes en situation de handicap.

---

<sup>1</sup> Voir notamment <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-portant-evolution-du-logement-de-lamenagement-et-du-numerique-elan>

## La typologie en bref



Des réseaux d'acteurs organisés et fédérés



Un marché en plein développement pour les personnes en perte d'autonomie



Un modèle économique en tâtonnement



Des difficultés d'acquisition du foncier au démarrage



Des montages juridiques parfois complexes



Une grande diversité de compétences requise pour les porteurs de projet

## Quelques ressources clés

Avisé, dossier thématique « habitat durable », <https://www.avise.org/dossiers/habitat-durable>

CNSA, Guide de l'Habitat Inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées, Novembre 2017, <https://www.reseau-hapa.eu/wp-content/uploads/2020/01/0.-guide-de-l-habitat-inclusif-pour-les-personnes-handicapees-et-les-person.pdf>

CREAI Pays de la Loire, Décryptage : les principales dispositions de la loi « Elan » relative aux personnes en situation de vulnérabilité, février 2019, [http://ancreai.org/wp-content/uploads/2019/04/Decryptage\\_fevrier\\_2019\\_Loi\\_ELAN.pdf](http://ancreai.org/wp-content/uploads/2019/04/Decryptage_fevrier_2019_Loi_ELAN.pdf)



Zones de  
revitalisation  
rurale (ZRR)



Quartiers  
politique de  
la ville (QPV)



Action  
Cœur de  
ville



Territoires  
d'industrie



Petites villes  
de demain



zone rurale



zone de  
montagne



DROM

## Focus sur une initiative : Habit'Âge



## Présentation

Née en 2013 dans le Maine-et-Loire, l'association Habit'Âge répond à une double problématique : celle de la **dégradation du patrimoine bâti** et du **mal logement des seniors précaires**. Elle propose une **solution d'habitat solidaire et partagé en milieu rural**, qui permet à des personnes âgées d'avoir un domicile tout en conservant une qualité de vie, du lien social et leur autonomie. Les logements inclusifs Habit'Âge sont installés dans des bâtiments acquis et réhabilités par l'association. Cette dernière participe à la revitalisation des cœurs de bourgs et milite pour **un urbanisme circulaire limitant l'étalement urbain** par la restauration du patrimoine bâti.

### Carte d'identité :

- Statut : **association**
- Date de création : **2013**
- Nombre de salariés : **3**
- Siège social : **Les Bois d'Anjou** (49250) Maine-et-Loire (Pays de la Loire)
- Territoire d'intervention : Fontaine-Guérin (Les Bois d'Anjou), Combrée (Ombree d'Anjou), La Boissière-sur-Èvre (Montrevault-sur-Èvre)
- Site web : [habitage-asso.fr](http://habitage-asso.fr)



## Territoire d'intervention : Fontaine-Guérin (Les Bois d'Anjou), Combrée (Ombree d'Anjou), La Boissière-sur-Èvre (Montrevault-sur-Èvre) – Maine et Loire

Le Maine-et-Loire se caractérise par une **population vieillissante**, surtout en milieu rural. De nombreux seniors de la région souffrent de **précarité et d'isolement** dans des logements parfois **vétustes**. Par ailleurs, le département compte près de **25 000 logements vacants** dont la conservation n'est pas assurée. En réponse à ces constats, Habit'Age a ouvert sa première maison à Fontaine-Guérin, commune déléguée des Bois d'Anjou. Deux autres projets sont en phase de conception dans des communes voisines. Les territoires d'intervention de l'association bénéficient d'un **tissu social dynamique**. De plus, ils se situent à **moins de 5km de tous les services** et bénéficient donc de la proximité d'établissements de santé, de commerces, etc.

### Dates clés

| 2013                      | 2017                                                                                   | 2018                                                             | 2019                                            | 2020                                                                                       |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Création de l'association | Ouverture de la première maison Habit'Age et élargissement du conseil d'administration | Embauche de la première salariée (aussi co-fondatrice du projet) | Accompagnement P'INS – Avise et Fondation Macif | Embauche de 2 salariés supplémentaires et nouvel élargissement du conseil d'administration |



# Modèle économique

## 1. Les activités



### Articulation besoin territorial / réponse apportée

Habit'Age s'organise aujourd'hui autour de 4 pôles d'activités.

La **conception des maisons** Habit'Age en territoire rural comprend le travail d'ingénierie sociale et la gestion des travaux. Une fois la maison ouverte, l'association **coordonne et organise la gestion locative** et propose des animations à ses résidents. Elle anime aussi des **activités de prévention** de la perte d'autonomie dans le champ de l'habitat et du vieillissement en Maine-et-Loire. Enfin, via son activité « forum », Habit'Age **partage son expérience** et vient soutenir des porteurs de projets qui souhaitent se lancer dans l'aventure de l'habitat inclusif.

Chaque activité est le résultat d'une **démarche de concertation avec les habitants** et de recueil des besoins. Par exemple, la nouvelle maison Habit'Age prévue à Combrée est co-conçue avec les habitants de la commune. L'association est particulièrement à l'écoute des demandes. L'activité « forum » est née suite à diverses sollicitations du territoire et d'ailleurs. En ouvrant ces **espaces de dialogue**, l'association a pu anticiper, choisir les projets les plus pertinents tout en impliquant plus facilement les partenaires locaux.

*« Je partage le projet Habit'Age avec Vanessa et Mickaël depuis le début et j'assume la présidence de l'association. Ancien directeur d'Ehpad, ce projet m'est apparu utopique mais en même temps il m'a séduit. Il s'agit là d'une approche très innovante de l'habitat pour personnes âgées. A travers ce projet, Mickael et Vanessa ont développé une véritable capacité à fédérer et à rester à l'écoute. La rencontre avec les acteurs du vieillissement, des élus, des habitants du territoire sont incontournables dans la démarche. Ainsi, par exemple, après avoir visité les logements d'Habit'Age à Fontaine-Guérin, une personne âgée a émis le souhait de réfléchir à son habitat. A cette demande, Habit'Age a proposé des ateliers sur 3 jours non consécutifs pour permettre aux personnes âgées de penser leur habitat de demain et de choisir leur "chez soi" au village. »*

**André Dorneau, président de l'association et bénévole actif**



### La diversification des activités

Depuis ses débuts, Habit'Age **coordonne l'ingénierie de projets** de réhabilitation. L'animation d'événements de prévention et le partage d'expérience sont apparus ultérieurement. Si l'association restait cantonnée à de la gestion de projets de logements inclusifs, **son action perdrait en résilience**. « *Ce serait risqué pour nous* », précise Vanessa Couvreur-Chapeau, la fondatrice. Cette diversification est une caractéristique importante

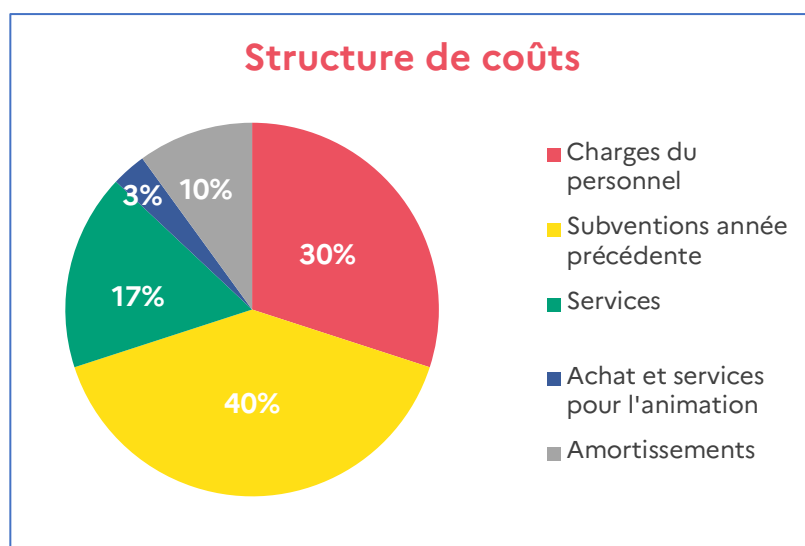
du modèle Habit'Age, qui lui permet de renforcer non seulement sa structure mais aussi d'accroître le rayonnement de son impact social.

## 2. La structure des coûts et des revenus



### La gestion financière

En 2019, les charges de personnel sont l'un des plus gros postes de dépenses de la structure (30 %), avec les engagements de subventions versées les années précédentes (40 %). Viennent ensuite les services (17 %), les amortissements (10 %) et les achats et services d'animation d'ateliers (3 %). Dès la première année, l'association est passée à la **comptabilité analytique**, ce qui lui a permis d'être **plus lisible aux yeux des financeurs**. Cette rigueur appliquée a notamment permis de souligner les activités qui avaient un impact particulier et d'appuyer Habit'Age dans sa recherche de fonds.



Pour sa gestion financière, l'association a bénéficié de **l'aide de personnes ressources** au sein de l'Avise<sup>2</sup> ou d'un expert-comptable qui a gracieusement formé l'équipe. A la suite de cette aide, l'association s'est structurée et outillée et présente une gestion financière fluide.

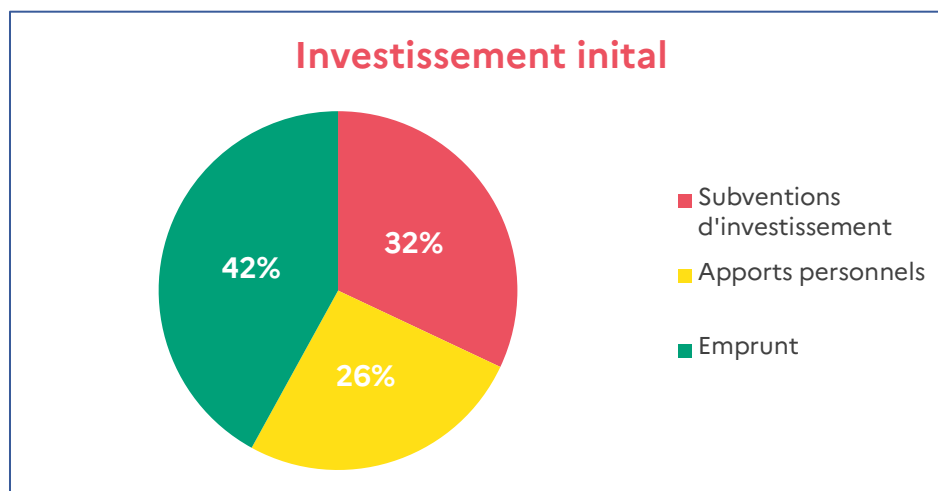
<sup>2</sup> agence d'ingénierie qui a « pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en France, en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement ». Cf. [www.avise.org](http://www.avise.org)



## La capacité d'investissement

En 2019, l'association présentait un chiffre d'affaire de 150 000 euros. Son modèle économique repose en quasi-intégralité sur la **mobilisation de subventions provenant de fondations et de collectivités**. Ces fonds apportés financent un plan d'investissement qui s'étend sur plusieurs années. Les revenus issus des loyers ne financent ni le temps consacré à la gestion locative des appartements, ni à l'animation de la maison. C'est pourquoi Habit'Age inclut le temps de travail dédié à la création d'une maison dans son plan de financement, ce qui lui permet de se rémunérer.

Les projets d'habitat inclusif **nécessitent de lourds investissements au démarrage**, ce qui représente souvent un obstacle considérable pour les porteurs de projets. Pour sa première maison, l'association a dû lever 550 000 euros. 42 % ont été financés via de la dette (emprunt), 32 % par des subventions d'investissement perçues par l'association et 26 % ont été apportés en fonds propres par les fondateurs et personnes de leur entourage direct. Ces fonds propres ont été versés à une SCI (société civile immobilière), créée par les fondateurs en soutien au projet associatif. Ce montage juridique a permis de dépasser la réticence initiale des banques et autres financeurs, frileux à l'idée de prêter à un projet atypique, dans des conditions qu'ils ne connaissaient pas à l'époque.



Au lancement, de nombreux acteurs se sont mobilisés et notamment le **conseil régional des Pays de la Loire** qui a apporté 50 000 euros en **subvention d'investissement**. Ce premier apport a eu un effet levier important et a permis d'obtenir d'autres financements (Caisse de retraite Carsat, Fondation RTE, Fondation du patrimoine, Fondation Caisse d'Épargne Pays de la Loire, Fondation Macif).



### 3. Le changement d'échelle



#### Capacité de l'entreprise de l'ESS à essaimer

Suite à l'ouverture de sa première maison à Fontaine-Guérin, l'association s'est investie dans la **conception de deux nouvelles habitations**. Elle s'est donc engagée dans une logique d'essaimage sur des territoires proches. Forte de sa première expérience, elle a pu **démontrer la faisabilité du projet et fédérer plus facilement les acteurs** du territoire. La reproductibilité de ses projets, qui va de pair avec une réflexion plus large autour du changement d'échelle de la structure, renforce la crédibilité de son action.

*« Habit'Age animait des réflexions sur le bien-vieillir dans ma commune, Montrevault-sur-Èvre : c'est comme cela que j'ai connu l'association. Je voulais développer une vraie stratégie d'habitat et de parcours résidentiel adapté, à la Boissière-sur-Èvre. La première maison Habit'Age ouverte à Fontaine-Guérin ayant fait ses preuves, et l'ayant aussi découvert dans la presse, j'ai eu envie d'entreprendre la même chose. »*

**Christophe Douge, Maire de Montrevault-sur-Èvre**

### Profil et compétences de l'équipe



#### La montée en compétences de l'équipe

Les cinq premières années, Habit'Age fonctionnait grâce au bénévolat. En 2018, sa cofondatrice, Vanessa Couvreur-Chapeau, a pu être embauchée. En 2020, deux autres salariés ont été recrutés. Cette **professionnalisation de l'équipe** est une étape importante du développement de la structure. Elle a aussi été **conseillée à plusieurs reprises**, notamment par l'Avise et son programme P'INS pour l'accompagnement des dirigeants de projets socialement innovants dans leur **stratégie de duplication**. L'Avise, aux côtés de la Fondation Macif, a notamment permis à Habit'Age de qualifier et quantifier ses besoins pour son changement d'échelle.

L'équipe salariée est accompagnée au quotidien par un **noyau dur de bénévoles**, particulièrement fidèle et animé par les valeurs du projet.

« Il est compliqué pour un porteur de projet de mener de front une ambition d'essaimage et la gestion quotidienne de sa structure. C'est pour cette raison que nous avons lancé l'appel à projet P'INS, en co-construction avec l'Avisé. La candidature d'Habit'Age a retenu notre attention grâce à son approche innovante de l'habitat inclusif, qui combine rénovation du patrimoine bâti, offre locative pour des seniors à revenu modeste et inclusion des populations de petites communes rurales. En tant que lauréat de l'appel à projet, Habit'Age a reçu une subvention de 20 000 euros de la part de la fondation Macif. L'Avisé a ensuite contribué à l'accompagnement individuel de la structure sur 1 an. Je suis toujours en lien avec Vanessa et son équipe. Je suis le projet de près. Nous avons d'ailleurs renouvelé notre soutien, en contribuant cette année de façon opérationnelle à la mise en place d'un ascenseur pour rendre la nouvelle maison Habit'Age accessible aux personnes en situation de handicap. »

**Christophe Girard, Chargé de mission Fondation & ESS, Macif.**



## La personnalité entrepreneuriale du porteur de projets

Co-fondatrice de l'association, Vanessa Couvreur-Chapeau est l'ancienne directrice adjointe de la fédération régionale du mouvement Familles rurales, une expérience professionnelle qui lui a permis d'acquérir des **compétences en gestion de projet**. « Je savais déjà monter des dossiers et demander des fonds, ce qui était important pour la suite », précise-t-elle. Formée à la sociologie appliquée au développement des territoires, Vanessa Couvreur-Chapeau a aussi mis son savoir sur la **coordination de projets territoriaux** en action à travers Habit'Age. Enfin, les co-fondateurs bénéficiaient d'un **vaste réseau** et surtout d'une **bonne connaissance des acteurs du territoire**, qu'ils ont ensuite pu fédérer autour du projet. Passionnés, à l'écoute et sans ambition démesurée, ils ont su créer des relations saines et de confiance.



## La capacité de mobilisation des parties prenantes

La force d'Habit'Age réside dans sa **capacité à animer un projet territorial rassemblant un grand nombre de parties prenantes**. L'ingénierie sociale du projet se base sur une démarche implicative avec des groupes de travail qui mettent les collectivités locales autour de la table. A travers son action, elle a su tisser des liens forts entre habitants et élus. « Certains ont un réseau incroyable quand d'autres ont une très bonne connaissance du territoire, et sans leur aide on n'en serait pas là aujourd'hui. » précise Vanessa Couvreur-Chapeau. L'association agit en véritable réseau social territorial en faveur du développement de l'habitat inclusif. Élargi à plusieurs reprises, son conseil d'administration reflète cette réalité puisqu'il associe des profils diversifiés, et vise la pluridisciplinarité pour **représenter au mieux les différentes voix du territoire**.

*« J'aime beaucoup l'animation territoriale proposée par l'équipe, et ce tout au long du projet. Élus et habitants sont régulièrement rassemblés, son conseil d'administration pluridisciplinaire reflète aussi sa diversité et son ancrage territorial fort. De plus, le projet adopte une approche globale et pas simplement une offre de services. C'est aussi ce qui fait sa force. »*

**Christophe Douge, Maire de Montrevault-sur-Èvre**

## Partenaires et écosystème



### Les partenaires opérationnels

Les **services d'aide à domicile** et autres établissements de santé de proximité sont des acteurs structurants qui participent à la réussite du projet et complètent les parcours résidentiels proposés par Habit'Age. Pour la mise en place d'événements et d'animations comme pour la recherche de locataires, Habit'Age bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires opérationnels, à savoir le CCAS, la Mutuelle sociale agricole, le central local d'information et de coordination gérontologique du territoire des Bois d'Anjou. L'association reste aussi en lien avec les gestionnaires d'Ehpad du territoire pour jauger les besoins d'accueil.



### Le rôle des réseaux

A plusieurs reprises, Habit'Age a bénéficié de l'aide de **réseaux de l'ESS**. **France Active** est un partenaire financier de l'association qui a aussi ouvert des portes à l'équipe dans un environnement financier qu'elle maîtrisait peu. Le réseau pense aussi à la structure pour certains financements FSE et lui fait part d'opportunités. Habit'Age entretient aussi des contacts réguliers avec **l'Avise**, ce qui lui accorde un surcroît de visibilité. Enfin, l'association est membre du **réseau HAPA**, un réseau de porteurs de projets qui s'entraident pour permettre le développement de l'habitat partagé et accompagné, dont l'habitat inclusif fait partie.



## Le rôle de la puissance publique

Le soutien de la puissance publique est déterminant. Pendant 9 mois, la **mairie de Fontaine-Guérin** a **mis à disposition de l'association un bureau**. Le conseil départemental du Maine-et-Loire a accordé au projet **l'agrément « prêt locatif social »**. De cette reconnaissance est né le partenariat actuel de la structure avec la conférence des financeurs du Maine-et-Loire autour de l'animation d'ateliers de sensibilisation.

Outre les financements ou les apports en nature, la puissance publique intègre Habit'Age dans le maillage territorial via **la mise en réseau** avec des acteurs pertinents ou **la mise à disposition d'études réalisées** sur le territoire. Elle contribue grandement à la visibilité du projet.

## Habit'Âge En résumé



Une bonne articulation entre le besoin territorial et les activités proposées grâce à une position d'écoute active des habitants



La diversification des activités proposées : de la coordination de projets d'ingénierie à la sensibilisation et au partage d'expérience



Un début de changement d'échelle via l'essaimage des « maisons Habit'Âge » sur d'autres communes



Une gestion financière lisible grâce à la comptabilité analytique et fluidifiée grâce à l'aide d'accompagnateurs



La mobilisation de l'investissement initial et l'alimentation du plan de financement via l'aide de fondations et de collectivités locales



La professionnalisation de l'équipe via le recrutement et des accompagnements adaptés aux besoins



Des porteurs de projet avec de nombreuses compétences et bénéficiant d'un vaste réseau au service de la coordination du projet



L'animation d'un véritable projet territorial via la mobilisation de toutes les parties prenantes (résidents, habitants et élus)



Des partenaires opérationnels locaux solides qui complètent les parcours résidentiels



L'appui des réseaux de l'ESS : entre gain de visibilité et partage d'opportunités



Le soutien de la puissance publique pour les locaux et l'intégration au maillage territorial de la structure

## CONTACTS

Habit'Age  
Vanessa Couvreur-Chapeau, coordinatrice  
Email : [contact.habitage@gmail.com](mailto:contact.habitage@gmail.com)  
Tel : 06 77 56 47 07  
Site : [www.habitage-asso.fr](http://www.habitage-asso.fr)

Cette monographie a été réalisée à partir d'entretiens menés entre janvier et décembre 2020 avec Vanessa Couvreur-Chapeau, coordinatrice d'Habit'Age et de ses partenaires.

## ANCT : Compte-rendu de la matinée du 19 novembre 2020

### L'économie sociale et solidaire pour renforcer le lien social dans les territoires fragiles

#### I-Rappel du contexte

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) conduit depuis la fin de l'année 2019 une étude sur les **conditions de pérennisation économique des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les territoires fragiles**. Cette étude est réalisée par trois agences de conseil : Les Petites Rivières, Intersticiel et Les Beaux Jours. Dans ce cadre, seize monographies sur des activités d'utilité sociale relevant de l'ESS ont été réalisées afin d'explorer les clés de réussite de leur consolidation dans la durée. Pour enrichir ces monographies et aller plus loin dans la réflexion, un cycle de 4 événements a été organisé durant le Mois de l'ESS en novembre 2020.

**L'économie sociale et solidaire :**

**une chance pour les territoires fragiles**

UN CYCLE DE WEBINAIRES  
organisé par l'Agence Nationale  
de la Cohésion des Territoires

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

|                             |                                                                                                  |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10 NOVEMBRE<br>9h30 - 10h30 | L'ESS pour accélérer la consommation et la production responsables dans les territoires fragiles |
| 12 NOVEMBRE<br>9h30 - 10h30 | L'ESS pour développer l'attractivité des territoires fragiles                                    |
| 19 NOVEMBRE<br>9h30 - 10h30 | L'ESS pour renforcer le lien social dans les territoires fragiles                                |
| 26 NOVEMBRE<br>9h30 - 10h30 | L'ESS pour favoriser l'inclusion des personnes vulnérables dans les territoires fragiles         |

Des événements 100% en ligne !

Chaque événement était composé d'un **premier temps de webinaire** portant sur la thématique du jour et prenait la forme d'une table-ronde virtuelle. Cette dernière était suivie **de trois ou quatre ateliers** liés aux typologies de projets ESS investiguées dans le cadre de l'étude. Ces ateliers avaient pour but d'enrichir l'étude par l'apport d'expertises et de points de vue complémentaires.

**Le rapport sur le rôle des décideurs publics dans la consolidation de ces structures sera prochainement mis en ligne sur le site de l'ANCT.**



## II-Synthèse du webinaire

Nous remercions les intervenant.e.s de ce webinaire :

- Françoise FROMAGEAU, Présidente de l'association Monalisa ;
- Marion GARNIER, Chargée de mission Animation Vie Sociale à la Fédération française des Maisons des Jeunes et de la Culture ;
- Joachim PASQUET, Directeur de Cohabilis.

L'objectif de ce webinaire était de montrer comment les acteurs de l'ESS, qu'ils soient historiques (comme les MJC), plus récents (tels que les projets de cohabitations solidaires intergénérationnelles) ou encore, très territorialisés (à l'image de Monalisa qui lutte contre l'isolement des personnes âgées) sont des acteurs clés du lien social au niveau local.

Jamila Jaaïdane, Coordinatrice des politiques de développement économique à l'ANCT a d'abord introduit le webinaire en présentant l'étude pilotée par l'Agence et menée par le groupement Les Petites Rivières, Les Beaux Jours et InterstiCiel concernant les conditions de pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles. 16 monographies de structures de l'ESS visant à explorer ces conditions seront prochainement publiées, ainsi qu'un rapport portant sur le rôle des décideurs publics dans le soutien à la consolidation de ces structures au sein des territoires fragiles.

L'animateur du webinaire, Julien Bottriaux de l'agence Les Beaux Jours a, en préambule, rappelé quelques éléments de définition et de contexte sur le lien social. Le lien social représente ainsi la force qui lie entre eux les membres d'une communauté sociale, d'une association, d'un milieu social. Cette force peut varier dans le temps et dans l'espace. On peut apprécier la force du lien social à travers plusieurs critères, notamment le sentiment d'isolement perçu ou vécu par les personnes. L'isolement est une véritable problématique pour nos sociétés, qui touche toutes les catégories de population et plus spécifiquement les personnes âgées et les jeunes. De nombreuses études l'attestent :

- une étude des Petits Frères des Pauvres révèle que 4,6 millions de Français de 60 ans et plus ressentent de la solitude ;
- 3,2 millions sont même en risque d'isolement relationnel, c'est-à-dire qu'ils peuvent passer des journées entières sans parler à personne ;
- ce sentiment d'isolement est plus exacerbé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les petites agglomérations de 2 000 à 20 000 habitants ;
- en zone urbaine, l'isolement est aggravé par des solidarités et des relations de voisinage amoindries. En zone rurale, les solidarités sont plus fortes mais c'est le manque de services du quotidien et de transports qui renforce l'isolement.

La situation a été exacerbée avec le confinement. Les Petits Frères des Pauvres ont là aussi souligné différents faits :

- les rencontres avec d'autres personnes, les amis, se sont espacées : 20 % des plus de 80 ans n'ont pas eu de leurs nouvelles ;
- le fait de ne plus sortir ni faire leurs courses les a coupés des petits liens sociaux quotidiens : 19 % ne voyaient plus leurs voisins (contre 10 % hors confinement) ;
- 21 % ne fréquentaient plus les commerçants (contre 4 %).

Chez les jeunes, la situation n'est pas moins inquiétante :

- sur les cinq millions de Français en situation de solitude, deux millions de 15-30 ans seraient « vulnérables socialement, ne rencontrant physiquement et ne passant du temps avec d'autres personnes que très rarement » ;
- 700 000 vivraient même en situation d'isolement social total ;
- 66 % des moins de 35 ans se sentent régulièrement seul (parfois/souvent/toujours).

Face à cette situation les acteurs institutionnels et les entreprises de l'ESS jouent un rôle clé dans le maintien et le renforcement du lien social en territoires fragiles.

Organisé autour de trois séquences, le webinaire a ainsi permis aux 3 intervenants d'expliquer comment au quotidien, ils luttent contre l'isolement et favorisent le maintien du lien social au cœur des territoires fragiles.

### ***Séquence 1 : les rôles joués par les associations et réseaux locaux***

Françoise FROMAGEAU, présidente de Monalisa a présenté cette association qui rassemble depuis 2014 ceux qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées. La principale force de cette association nationale est d'avoir su développer des actions territorialisées. Elle a ainsi créé des coopérations locales entre acteurs de l'ESS, pouvoirs publics et citoyens.

Marion GARNIER, de la FFMJC, a quant à elle rappelé comment les MJC ont depuis toujours fait de l'action de terrain (hors les murs, « aller vers... ») et ont toujours été au plus près des jeunes. Ces acteurs historiques de l'éducation populaire ont développé une véritable capacité d'innovation et d'adaptation aux territoires sur lesquels ils agissent (qui sont d'ailleurs très souvent des territoires fragiles). Ils accompagnent ainsi les changements et mutations de la société.

Joachim PASQUET, directeur de Cohabilis, a présenté ce que recouvre la cohabitation intergénérationnelle et son fonctionnement, à savoir de l'intermédiation et de la mise en relation entre jeunes et seniors propriétaires, portés et animés par des associations locales.

### ***Séquence 2 : comment faire dialoguer les composantes d'un territoire au profit du lien social ?***

Marion GARNIER a présenté des initiatives et projets en secteur rural et en QPV pour illustrer le rôle joué par les MJC dans l'animation d'un territoire et a réalisé un focus sur un travail de recherche-action pour recueillir les paroles des habitants sur les effets de la Covid-19. Elle a rappelé la nécessité de créer ou de maintenir les lieux de démocratie, de délibération et d'échange entre les citoyens.

Joachim PASQUET a, quant à lui, indiqué que les associations qui mettent en œuvre des projets de cohabitation solidaire intergénérationnelle développent de nombreux partenariats avec les différentes typologies d'acteurs au niveau local, qui agissent autour de 3 politiques publiques : celles qui concernent la jeunesse, celles qui concernent les personnes âgées et celles sur le logement. Cette dynamique partenariale se retrouve également au niveau national avec les liens que tisse Cohabilis avec d'autres réseaux et fédérations.

Pour conclure cette séquence, Françoise FROMAGEAU a décrit les différentes étapes nécessaires pour installer une coopération autour de la lutte contre l'isolement des seniors, a présenté les outils mis à disposition et développés par Monalisa et a fait un focus sur ce que produisent ces coopérations sur les relations entre les différentes

parties prenantes (meilleure interconnaissance, collaborations plus fluides, etc.) et les effets concrets sur les personnes âgées (dispositifs très concrets mis en œuvre au plus près des bénéficiaires).

### ***Séquence 3 : quels soutiens des pouvoirs publics et quels modèles économiques ?***

Joachim PASQUET a, à ce sujet, présenté rapidement le modèle économique « type » d'un projet de cohabitation intergénérationnelle. Il a insisté sur les enjeux d'agréger/d'identifier de nouveaux financements (travail avec caisses de retraites, Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), plaidoyer auprès du gouvernement, etc.) pour consolider et développer les projets. Il a ensuite indiqué qu'une étude sur l'impact et la modélisation économique des projets de cohabitation intergénérationnelle était en cours.

Marion GARNIER de la FFMJC a rappelé que le modèle économique « type » d'une MJC avait évolué. Elle a insisté par ailleurs sur les contradictions auxquelles sont confrontées les associations : une mixité des structures mise à mal par la précarité et l'isolement, la recherche de l'individu charismatique mis en avant dans les discours politiques qui s'oppose aux vertus du collectif, du faire ensemble ; des moyens humains absorbés par la gestion administrative imposée par les contraintes institutionnelles alors que le relationnel est la pierre angulaire de toute participation. Elle a notamment appelé à une sécurité budgétaire dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et une collaboration avec les pouvoirs publics basée sur la confiance et la co-construction.

Françoise FROMAGEAU a conclu en expliquant comment les actions locales que l'association Monalisa menait au cœur des territoires nourrissaient les travaux de plaidoyer au niveau national, notamment dans les échanges avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui finance les actions autour de la perte d'autonomie et du handicap, pour construire une politique publique globale et transverse.

### **Sites des associations étant intervenus :**

Fédération française des MJC : <https://www.ffmjc.org/fr/>

Association Monalisa : <https://www.monalisa-asso.fr/>

Réseau Cohabilis : <https://www.cohabilis.org/>

### III-Méthodologie des ateliers

Trois ateliers ont été organisés à la suite du webinaire. Ceux-ci étaient liés à des typologies d'activités d'utilité sociale étudiées dans le cadre de l'étude sur la pérennisation des entreprises de l'ESS dans les territoires fragiles. Le 19 novembre trois typologies faisaient l'objet d'un atelier :

- les cafés associatifs ;
- les cohabitations intergénérationnelles et solidaires ;
- l'habitat inclusif.

Pour rappel, chacune des « typologies de projet » a fait l'objet d'une monographie entre l'été et l'automne 2020.

Au cours des ateliers, les échanges et discussions facilités par l'utilisation d'un outil numérique d'intelligence collective (Klaxoon) ont permis d'enrichir l'étude portée par l'ANCT par l'apport de points de vue complémentaires et extérieurs (collectivités territoriales, réseaux nationaux, autres porteurs de projets, etc.).

Chaque atelier était organisé en plusieurs séquences :

- un premier temps de **brise-glace** pour faire connaissance mais aussi pour discuter des **valeurs** des entreprises de l'ESS évoluant dans les typologies d'activité d'utilité sociale abordées lors du webinaire ;
- un second temps de **rapport d'étonnement collectif sur la monographie** pour enrichir les études de cas ;
- un troisième temps de réflexion collective autour des **freins et des risques** rencontrés par les structures évoluant dans les typologies d'activité d'utilité sociale abordées lors du webinaire ;
- un quatrième temps **d'identification des leviers** que peuvent mettre en place ou consolider les acteurs publics pour contrer les freins et les risques précédemment identifiés ;
- un dernier temps pour exprimer en un mot la **juste posture** que les acteurs publics devraient adopter s'ils souhaitent soutenir davantage de telles structures sur leur territoire.

Ce séquençage pensé en amont des ateliers pour permettre des échanges fluides, n'a pas toujours été respecté. En effet, l'idée était aussi de pouvoir laisser libre court aux discussions entre participants.

Les échanges qui ont eu lieu lors de ces ateliers sont retranscrits dans les pages qui suivent.

## IV-Synthèse des ateliers



### Cafés associatifs

#### Les participants

- Café Pluche
- Réseau des cafés culturels et des cantines associatives
- Yakafaucon
- La Galoche
- Au P'tit Blosneur
- Ouishare Occitanie
- Inter-made
- LADAPT Ille-et-Vilaine
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Réseau rural breton
- Le café de l'Espace
- AFPAC

#### Séquence 1 : les valeurs des cafés associatifs

Pour cette séquence, plusieurs formes de valeurs des cafés associatifs ont été énoncées :

- des lieux de **création de lien social, d'échanges, de débats** ;
- des lieux de **mixité** ;
- des lieux pour redonner du **pouvoir d'agir aux habitants dans le respect des droits culturels** ;
- des lieux **d'animation culturelle et de fêtes** ;
- des lieux qui peuvent **accompagner des porteurs de projets** et leur permettre d'étendre leur réseau ;
- des lieux **tremplin** vers d'autres institutions notamment les services sociaux ;
- des lieux qui promeuvent une **autre consommation**.

#### Séquence 2 : rapport d'étonnement sur la monographie

Lors de cette seconde séquence, les participants devaient établir de manière commune un rapport d'étonnement sur la monographie menée sur le café Pluche (Comberanche-et-Épeluche, Dordogne, zone de revitalisation rurale). Après une présentation de la structure par le porteur de projet et par l'animateur, les participants étaient amenés à discuter sur ce qu'ils trouvaient original dans ce projet et ce qui leur semblait commun. Ils pouvaient aussi signaler d'autres initiatives vues ailleurs en France.

#### Ce que les participants ont trouvé commun :

- la gouvernance du projet ;
- la programmation du projet ;
- l'énergie des bénévoles ;
- le but de la création (compenser un manque de points de rencontre sur le territoire).

### Ce que les participants ont trouvé original :

- faire une demande d'agrément espace de vie sociale sans salarié. Sur ce point, le café Pluche a fait savoir que la subvention devait servir à rémunérer de nouveaux intervenants.

### Ce que les participants ont vu ailleurs :

- la région Nouvelle-Aquitaine et sa politique de soutien aux tiers-lieux visant à mailler finement et de manière équilibrée le territoire (un tiers-lieu accessible à moins de vingt minutes pour chaque habitant du territoire). La région Nouvelle-Aquitaine a aussi mis en place le dispositif Ampli (Appui aux micro-projets locaux innovants) qui permet de financer l'amorçage d'une nouvelle activité économique, sociale et solidaire qui fait l'objet d'une validation par les partenaires socio-économiques de l'ESS sur le territoire d'implantation et la création du 1<sup>er</sup> emploi.

### Des discussions se sont aussi engagées sur trois points :

- **l'agrément Caf « espace de vie sociale ».** Le Réseau des cafés culturels et des cantines associatives a signalé le fait que l'agrément était bénéfique pour les cafés, que ce n'était pas de la délégation de service public déguisée, mais bien une reconnaissance du rôle des cafés en tant qu'acteurs du lien social. Environ un tiers des adhérents du réseau ont sollicité cet agrément. Le café Yakafaucon, installé dans un quartier en renouvellement urbain à Bordeaux, bénéficie de cet agrément et de la subvention (22 000€ par an). Pour eux, c'est une aide qui permet d'engager d'autres partenariats institutionnels, de financer des emplois et de se rapprocher des publics isolés et qui ne connaissent pas leurs droits, surtout avec la numérisation. Cela permet de faire des cafés associatifs des **lieux « tremplins »** vers les services sociaux ;
- **le modèle économique des 80/20.** Sur ce point, le Réseau des cafés culturels et des cantines associatives a expliqué que la règle des 80 % d'autofinancement, 20 % de subventions, n'était pas un dogme, mais une recommandation, un objectif. Le modèle économique d'un café peut changer d'une année à l'autre (en fonction des bénévoles, des salariés, des nouvelles subventions, etc. ;
- **le salariat dans un café associatif.** Le salariat est une chose assez commune dans un café associatif, particulièrement pour les cafés situés en zone urbaine (comme Yakafaucon). En revanche, le café Pluche ne peut pas se permettre d'avoir de salarié, car la fréquentation du café est faible (zone rurale).

### Séquence 3 : les freins à la création et les risques au développement

Durant cette troisième séquence, les participants devaient réfléchir aux freins que rencontrent les cafés associatifs dans leurs premières années et aux risques qui pèsent sur leur développement une fois le cap des trois ans passé.

### Les freins :

- les divergences d'opinion quant au sens du projet ;
- la disparition des dispositifs de contrats aidés ;
- le dispositif local d'accompagnement, des experts qui ne connaissent parfois pas le fonctionnement d'un café associatif, non-reconnaissance du Réseau des cafés culturels et des cantines associatives par les Dispositifs locaux d'accompagnement (DLA)<sup>1</sup> ;
- le fait que les institutions assimilent le fonctionnement d'un café associatif à celui d'un bistrot lambda (avec beaucoup de rentrées d'argent, des "dessous-de-table", etc.) ;
- la méfiance de certains cafés à l'égard des élus (départements et intercommunalités) ;
- le manque de compétences en montage de projet et de budget ;
- la divergence de points de vue entre les habitants : le statut d'association versus l'entreprise à but lucratif ;
- parfois, le manque de connexion entre les porteurs du projet et les habitants ;
- l'image « intellectuelle » du café en milieu rural ;
- la relation au bailleur.

### Les risques :

- le processus d'apprentissage des règles de la gouvernance partagée ;
- la difficulté à avoir des bénévoles récurrents et le *turn-over* des bénévoles, mais qui est dépendante de la vie de toute association. Le problème qui se pose est donc de savoir comment assurer la continuité du projet indépendamment du *turn-over* ;
- le besoin d'aide pour inclure le plus d'habitants possible au projet et pour diversifier les publics touchés ;
- la difficulté pour les bénévoles de gérer l'arrivée d'un.e salarié.e. Sur ce point, il y a un vrai travail à faire car il est parfois difficile pour des bénévoles d'avoir un salarié à leur côté. Il faut bien définir et séparer les rôles de chacun ;
- la stabilité du modèle économique selon les choix de fonctionnement (salariés, choix des tarifs, etc.) ;
- la dépendance du café au groupe initial de bénévoles (souvent soudés par des liens d'amitié) qui, lorsqu'ils s'éloignent du projet, mettent le café en danger.

## Séquence 4 : les leviers d'actions pour les pouvoirs publics

Les participants ont durant cette séquence réfléchi à des leviers que pourraient mettre en place les acteurs publics. Ces leviers ont été pensés en miroir avec certains freins et risques évoqués précédemment.

Comment lever les potentiels doutes des élus et des institutions envers les cafés associatifs ?

---

<sup>1</sup> Le DLA est un dispositif public qui permet aux associations employeuses, structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises d'utilité sociale, de bénéficier d'accompagnements sur-mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois (source : <https://www.info-dla.fr/presentation/dla/>).

- Organiser des temps de rencontre pour discuter des attendus des élus, permettre le dialogue ;
- avoir un salarié ou un bénévole qui connaît bien les relations institutionnelles et permet de les décrypter.

Comment inclure le plus largement possible les habitants d'un territoire à la vie d'un café associatif ?

- Définir au préalable un cadre commun, des valeurs ;
- privilégier un fonctionnement type sociocratie, ou gouvernance collégiale sans toutefois tomber dans la « dictature du collectif » ;
- mettre en place des commissions qui brassent élus, bénévoles, adhérents ;
- « "aller vers" », travailler sur l'extérieur du café, dépasser les murs du café ;
- diversifier les activités pour que chacun s'y retrouve (ex : belote, échec et jeux vidéo).

Comment assurer la transmission et la continuité du projet ?

- Former les bénévoles à la gouvernance et à la transmission du projet aux nouveaux administrateurs (ex. : financement du Fonds de développement de la vie associative) ;
- mettre au clair et écrire le projet associatif et les valeurs communes.

### **Séquence 5 : la juste posture des pouvoirs publics**

À la fin de l'atelier, les participants devaient en une idée, synthétiser la juste posture des pouvoirs publics. Ci-dessous, une retranscription de leurs idées :

- favoriser la mise en réseau sur le territoire, notamment avec d'autres associations ou structures de l'ESS. Toutefois, les avis étaient contradictoires entre les participants sur ce point. Certains pensaient que ce n'était pas le rôle des collectivités de favoriser la mise en réseau et qu'au contraire, les associations savaient le faire seules mais manquaient de temps et de moyens ;
- prendre conscience de l'apport des cafés associatifs sur le territoire et les considérer comme des acteurs sociaux ;
- susciter et soutenir des réseaux départementaux ou régionaux pour gagner en visibilité ;
- apporter plus de financement sur le fonctionnement et moins sur le projet ;
- intégrer dans la communication publique les apports des cafés ;
- mettre à disposition des techniciens qui peuvent orienter et accompagner les stratégies de financement ;
- servir de facilitateur pour capter les initiatives, mettre en réseau les porteurs de projets, les accompagner techniquement, voire financièrement, pour leur lancement et/ou la consolidation de leur modèle économique.





### Les participants

- Association SOS Gramounes isolés
- Réseau Cohabilis
- CRESS Bretagne
- La Maison de Blandine
- Fondation RTE
- Foyers ruraux
- Mairie de Fouquières-Lez-Lens
- Espace de vie sociale Foyer rural de Lavernose Lacasse
- Ville de Lisieux
- 2 porteuses.de projet

### Séquence 1 : les valeurs des projets de cohabitations intergénérationnelles solidaires

Pour cette séquence, plusieurs formes de valeurs la cohabitation intergénérationnelle et solidaire ont été énoncées :

- solidarité ;
- parcours de vie ;
- bien vieillir dans le quartier ;
- liens de proximité intergénérationnelle ;
- créer de la mixité sociale ;
- partage ;
- vivre ensemble ;
- création de lien ;
- tisser du lien entre les générations ;
- échanges.

### Séquence 2 : rapport d'étonnement sur la monographie

Lors de cette seconde séquence, les participants devaient établir de manière commune un rapport d'étonnement sur la monographie menée sur l'association SOS Gramounes isolés (La Réunion). Après une présentation de la structure par le porteur de projet et par l'animateur et une mise en perspective par le Réseau Cohabilis, les participants étaient amenés à discuter sur ce qu'ils trouvaient original dans ce projet et ce qui leur semblait commun. Ils pouvaient aussi signaler d'autres initiatives vues ailleurs en France.

#### Ce que les participants ont trouvé commun :

- accueil d'une personne extérieure à la famille ;
- mise à disposition d'une chambre ;
- échange de services ;
- présence ;
- lien et écoute entre les générations.

**Ce que les participants ont trouvé original :**

- accompagnement la nuit pour rassurer les personnes âgées (les personnes veuves se sentent vulnérables la nuit) ;
- ouverture à des plus de 30 ans ;
- gratuité ou faible contribution ;
- sorties.

**Ce que les participants ont vu ailleurs :**

- Tim et Colette ;
- La Maison en Ville (Bretagne) ;
- Vivre ensemble en Calade ;
- Résidences intergénérationnelles.

Une discussion s'est engagée sur les règles autour de la cohabitation intergénérationnelle et solidaire qui est encadrée par la loi depuis 2018 (âge des jeunes, pas de services réglementés par les services à la personne donc le jeune ne doit pas toucher la personne âgée si elle est tombée par exemple, ni procéder aux soins).

**Séquence 3 : les freins à la création et les risques au développement**

Durant cette troisième séquence, les participants devaient réfléchir aux freins que rencontrent les structures de cohabitation intergénérationnelle et solidaire dans leurs premières années et aux risques qui pèsent sur leur développement une fois le cap des trois ans passés.

**Les freins :**

- sur l'accompagnement à la création :
  - offre d'accompagnement des projets associatifs assez pauvre sur l'île de La Réunion ;
  - méconnaissance de la Cohabitation Intergénérationnelle et solidaire.
- sur le montage du projet :
  - très peu soutenu par les pouvoirs publics ;
  - identification de l'offre ;
  - identification des bons relais de communication ;
  - complexité du montage juridique ;
  - recrutement et mobilisation difficile des bénévoles.

**Les risques :**

- modèle économique :
  - baisse brutale des subventions ;
  - modèle économique complexe (prix en train d'être pris en charge par CNAV) ;
  - manque de moyens sur les CCAS.
- juridiques :
  - point d'attention sur la non-concurrence avec les sociétés de services ;
  - formation des bénévoles ;
  - bon niveau entre militantisme et professionnalisation ;
  - point d'attention sur les travers (exemple des familles d'accueil).

- Culturels :
  - visibilité des actions de la structure ;
  - pression familiale ;
  - sentiment d'intrusion ==> changement culturel ;
  - revoir la vision des institutions sur l'habitat => les gens veulent vieillir chez eux.

#### **Séquence 4 : les leviers d'actions pour les pouvoirs publics**

Les participants ont durant cette séquence réfléchi à des leviers que pourraient mettre en place les acteurs publics. Ces leviers ont été pensés en miroir avec certains freins et risques évoqués précédemment :

- meilleure compréhension de la cohabitation intergénérationnelle et solidaire :
  - faire mieux connaître le concept ;
  - remontée et soutien des projets ;
  - relier les différentes solutions disponibles pour le lien social des personnes âgées ;
  - pousser une politique sur la perte d'autonomie.
- limiter les risques juridiques :
  - réfléchir l'indemnité des accompagnants en complément de l'accès au logement ;
  - valoriser l'accompagnant ;
  - facilitation sur l'expérimentation ;
  - organiser le lien entre accompagnants/professionnels du grand âge ;
  - formation des bénévoles et accompagnants.
- faire évoluer les mentalités :
  - redynamiser la vie des personnes âgées ;
  - sensibiliser les pouvoirs publics.
- soutenir le modèle économique :
  - en milieu rural : articulation entre les dispositifs très compliquée ;
  - financement pluriannuel.

#### Ressource partagée :

Étude sur les leviers de développement de la cohabitation intergénérationnelle solidaire

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub/files/PDF/Cohabitation%20Intergenerationnelle%20Solidaire.pdf>

#### **Séquence 5 : la juste posture des pouvoirs publics**

À la fin de l'atelier, les participants devaient en une idée, synthétiser la juste posture des pouvoirs publics. Ci-dessous, une retranscription de leurs idées.

- ne pas soutenir les plates-formes 100 % numériques commerciales qui ne favorisent pas le lien social ;
- favoriser le lien et l'entraide. L'entraide est un modèle économique en soi, à

- valoriser ;
- financeur ;
- formateur ;
- soutien ;
- mise en lien et facilitateur ;
- garant d'une certaine qualité.



## Habitats inclusifs et regroupés

### Les participants

- Béguinage et Cie
- Réseau HAPA
- Habit'Age
- Grand Lyon Habitat
- MSA
- SOLIHA Paris
- ADRESS
- Conseil départemental du Maine-et-Loire
- S'Abader
- France Active Creuse

### Séquence 1 : les valeurs de l'habitat inclusif et regroupé

Pour cette séquence, plusieurs formes de valeurs des habitats inclusifs et regroupés ont été énoncées :

- inclure les personnes dépendantes à la vie de la cité ;
- donner aux personnes vulnérables le choix d'habiter chez soi ;
- donner la possibilité d'être acteur de son projet de « vivre ensemble » ;
- lien social et solidarité ;
- recréer du lien intergénérationnel ;
- construction de liens durables.

### Séquence 2 : rapport d'étonnement sur la monographie

Lors de cette seconde séquence, les participants devaient établir de manière commune un rapport d'étonnement sur la monographie menée sur Habit'Age (Fontaine-Guérin, Maine-et-Loire, zone de revitalisation rurale). Après une présentation de la structure par le porteur de projet et par l'animateur, les participants étaient amenés à discuter sur ce qu'ils trouvaient original dans ce projet et ce qui leur semblait commun. Ils pouvaient aussi signaler d'autres initiatives vues ailleurs en France.

#### Ce que les participants ont trouvé commun :

- projet de vieillir au village, de garder des liens connus et appréciés ;
- l'accès à des logements adaptés pour des personnes vivant avec des petites retraites ;
- proposer un lieu de vie pour les habitants ouvert sur le territoire et non pas fermé sur lui-même ;
- un projet collectif ;
- un réseau d'entraide, de coopération et de co-création ;
- les liens établis avec le reste de la ville.

#### Ce que les participants ont trouvé original :

- la restauration du patrimoine immobilier local pour redonner vie au village ;
- le processus de réflexion pour les habitants prenant de l'âge ;
- la diversité des acteurs au sein de la gouvernance du projet et la participation

- des locataires dans cette gouvernance ;
- le travail partenarial approfondi ;
- la taille de l'habitat ;
- le concept clé en main de l'association : cette dernière fait tout (de la maîtrise d'ouvrage au projet social) ;
- l'accessibilité financière des logements malgré les difficultés de solvabilisation ;
- l'animation des bénévoles de proximité ;
- la totale co-construction avec les habitants /futurs habitants qui garantit la liberté de choix et la citoyenneté des personnes âgées.

#### **Ce que les participants ont vu ailleurs :**

- « "Ensemble Autrement » : projet d'habitats partagés dans un territoire à Roubaix ;
- la maison des cultures en région parisienne : projet de colocation pour personnes âgées et maladies dégénératives ;
- la coopérative Chamarel, portée par les habitants (Lyon) ;
- la mutualisation de la PCH (prestation de compensation handicap) pour l'aide à domicile.

Les participants ont également souligné la diversité des projets du « habiter autrement ». 3 typologies furent citées : les projets pour les habitants, les projets avec les habitants et les projets par les habitants. La co-conception vient donc à des moments différents de la vie du projet, voire est inexistante. Tous ne relèvent donc pas de la catégorie « habitats inclusifs » à proprement parler.

### **Séquence 3 : les freins à la création et les risques au développement**

Durant cette troisième séquence, les participants devaient réfléchir aux freins que rencontrent les habitats inclusifs et regroupés dans leurs premières années et aux risques qui pèsent sur leur développement une fois le cap des trois ans passé.

#### **Les freins :**

- la confrontation à des cultures financières différentes : des investisseurs parfois frileux qui ont un « regard entreprise » classique ;
- le manque d'engouement des élus pour la thématique ;
- le poids financier de la salle commune dans le budget de l'opération globale ;
- un montage juridique complexe (avec la création d'un outil de portage type SCI par exemple) ;
- un investissement initial conséquent ;
- la temporalité longue qui peut décourager les futurs bénéficiaires impliqués depuis le début ;
- une mauvaise compréhension de certains acteurs de ce qu'est vraiment l'habitat inclusif ;
- la difficulté pour les porteurs de projets de rassembler les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien des projets pluridisciplinaires.

**Les risques :**

- risque de perdre la proximité avec les habitants ;
- problèmes de gouvernance ;
- des co-financements non pérennes à ce jour ;
- le temps requis pour le montage immobilier et le bouclage financier, au risque d'oublier le projet sociétal ;
- risque de devoir faire évoluer le projet pour le faire entrer dans les cases de financements disponibles ;
- des modèles de développement qui voient l'habitant comme un « résident », un simple « bénéficiaire ».

**Séquence 4 : les leviers d'actions pour les pouvoirs publics**

Les participants ont durant cette séquence réfléchi à des leviers que pourraient mettre en place les acteurs publics. Ces leviers ont été pensés en miroir avec certains freins et risques évoqués précédemment.

De façon générale :

- développer une volonté de commande publique plus affirmée ;
- des aides orientées pour la dynamisation des centres-bourgs.

En ce qui concerne l'idée que certains élus ne portent pas la dynamique sur leur territoire par manque d'engouement autour de la thématique, les leviers suivants ont été cités :

- proposer des témoignages de binômes porteurs de projets/élus d'autres territoires ;
- partager des récits inspirants/donner à voir ;
- valoriser l'impact sociétal et santé de l'habitat inclusif /développer la mesure d'impact social ;
- proposer des temps d'acculturation/sensibilisation aux élus ;
- nommer un référent « élus » sur le sujet ;
- confier à un réseau la vulgarisation des habitats inclusifs à destination des élus ;
- communiquer par le biais de l'association des maires ruraux sur ces sujets.

Pour la confrontation des projets à des cultures financières différentes, les participants ont cité les leviers suivants :

- valoriser l'impact sociétal et santé de l'habitat inclusif/développer la mesure d'impact social ;
- décroisonner et impulser des dynamiques de réflexion entre des écosystèmes différents (entreprises, collectivités, citoyens...) ;
- accompagner les porteurs de projet ESS à « parler le même langage ».

Pour l'investissement initial conséquent, les leviers suivants ont été cités :

- impliquer les banques au sein des projets de territoire ;
- valoriser le gain économique pour le territoire (en termes d'attractivité etc.).

En solution au temps conséquent requis pour le montage immobilier et le bouclage financier, les leviers suivants ont été cités :

- développer des accompagnements et les financer pour aider les structures à garder le cap ;
- simplifier les règles des marchés publics pour l'habitat inclusif et regroupé.

En ce qui concerne l'accès au foncier, les participants ont cité les leviers suivants :

- intégrer l'habitat inclusif dans le plan local d'urbanisme ;
- plaider pour faciliter l'accès au foncier des porteurs de projet.

